

Fiche action		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource				
Intitulé de l'action (OS1_1_1)		Accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques					
But (OS1_1)		Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource					
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : règles n°3 et 7 et dispositions associées / dispositions 6,14, 49 et 67		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement	
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation			
Situation actuelle		<p>Lors de la dernière campagne sur le territoire du Contrat territorial des Milieux Aquatique Vienne Médiane, 213 exploitations ont bénéficié d'un Diagnostic individuel d'exploitation.</p> <p>76 abreuvoirs ont été aménagés, 38 dispositifs de franchissements installés et autour de 20 km de clôture posés.</p> <p>Les différentes prospections de terrain montrent la relation et l'impact de l'activité d'élevage sur les cours d'eau du territoire. La pression sur les cours d'eau due aux activités agricoles dont l'élevage est toujours présente. Afin de réduire la pression morphologique des cours d'eau et préserver la qualité des milieux, il est nécessaire de poursuivre l'animation auprès des exploitants afin de les accompagner dans leur démarches d'aménagement sur leur exploitation. A ce propos, suite à l'animation réalisée lors de l'ancien contrat territorial, plusieurs exploitants ont contacté le SABV pour définir des projets.</p> <p>Par ailleurs, ayant conscience de la richesse de la ressource en eau, plusieurs agriculteurs cherchent à améliorer leurs pratiques et à intégrer à leur manière de travailler des éléments naturels (exemple : les haies) et profiter des bénéfices qu'ils apportent. Plusieurs projets de plantations de haies ont été réalisés en 2021 grâce à l'AAP "Plantons des haies" et à ce jour, plusieurs agriculteurs souhaitent également en planter sur leurs parcelles dans les années à venir.</p>					
Objectif général		<p>- établir un cahier des charges et l'appliquer afin de définir les pratiques agricoles à améliorer et les adapter à la ressource (DIE)</p> <p>- accompagner les agriculteurs dans le montage et la réalisation de leurs projets (travaux clôtures et abreuvement + plantations de haies + création de mare)</p> <p>- s'adapter aux besoins des exploitants en conservant une attention particulière sur la ressource en eau</p>					
Priorités		<p>ME Priorité 1 : Le Boulou, Le Félix, L'Aixette, La Glane, La Graine</p> <p>ME Priorité 2 : La Gorre, Le Gramoulou, La Vienne du Palais sur vienne à Saint Junien, Le Tranchepie</p> <p>ME Priorité 3 : La Vienne de Saint Junien à Saillat sur vienne, Les Râches</p>					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)	CEN NA PNR LPO	Autre(s)	Opérateurs agricoles		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions	Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réalisation des DIE	<p>Diagnostics conseil : 450 €/j * 3 jours = 1350 € / diag</p> <p>60 750 €</p>				6 projets + 9 projets non prioritaires 20 250 €	5 projets + 10 projets non prioritaires 20 250 €	5 projets + 10 projets non prioritaires 20 250 €
Travaux de plantation de haie, lutte contre le ruissellement par méthode douce (hors AAP)	<p>Plantation de Haie : 1 projet = 500 ml</p> <p>- cout plantation : 15 € /ml</p> <p>- cout clôture : 5 € / ml</p> <p>- cout suivi : 1,5 € / ml</p> <p>96 300 €</p>				4 projets 30 000 € 10 000 € 3 000 €	5 projets 12 500 € 3 300 €	53 300 €
Travaux agricoles liés à la protection des berges et du lit et à l'abreuvement (Hors AAP)	<p>Mise en défens de berges et aménagements (1 projet = 15 000 €)</p> <p>375 000 €</p>				6 projets + 1 projets non prioritaires 105 000 €	6 projets + 1 projets non prioritaires 105 000 €	8 projets + 3 projets non prioritaires 165 000 €
	<p>Mise en défens de berges et aménagements (2 projets)</p> <p>10 000 €</p>						10 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>	<b>542 050 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>125 250 €</b>	<b>168 250 €</b>	<b>248 550 €</b>
Conditions de mise en œuvre de l'action	<p><b>Diagnostics :</b></p> <p>- 2ème partie du CTMA (2026 - 2028) : L'animation de cette seconde période sera réalisée sur les sous-bassins en priorité 1 et 2. De la même manière, en complément, les diagnostics dans les zones de captages en priorité 0 et 3 seront réalisés dans cette 2ème partie du CTMA.</p> <p><b>Travaux de plantations de haies :</b></p> <p>On considère que le SABV peut mettre en oeuvre 4 chantiers de plantations de haies par an pour chaque année de cette seconde période. Ces travaux feront suite aux diagnostics ayant eu un volet "haie" dans leur diagnostic et en tenant compte de l'étude trames verte et bleue ou pour répondre à des problématiques ponctuelles de coulées de boue identifiées sur des communes du territoire. Des suivis seront prévus sur les plantations faites les années précédentes.</p> <p><b>Travaux agricoles (clôtures, abreuvoirs et franchissement) :</b> la communication sera faite en même temps que les diagnostics par sous-bassin. En tenant compte des retours d'expériences, nous considérons qu'en moyenne un projet coûte 15 000€. Les suivis prévus dans l'OS9 permettront de suivre le gain écologique sur les cours d'eau suite à la réalisation des travaux.</p>						

Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA	<input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA
	Diagnostics	Plantations haie	travaux agricoles			
Financeurs potentiels	AELB	50%	50%	40%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	232 525 €
	RNA			20%		77 000 €
	CD87			20%		77 000 €
	CD16					
	EUROPE / AAP		30%		Total	386 525 €
Evaluation / Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs :</u> - nombre de diagnostics réalisés - nombre d'exploitants touchés et surfaces - linéaire de haies plantées - linéaire de clôtures installés - nombre d'abreuvoirs et points de franchissement créé			<u>Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :</u> - nombre de diagnostics réalisés - <b>linéaire de haies plantées</b> - nombre de projets agricoles		<u>Objectifs techniques de résultats à 3 ans :</u> - 16 diagnostics - <b>4,5 km de haies plantés</b> - 228 projets agricoles

Fiche action		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_1_2)		Informer et alerter sur le niveau de la ressource pour anticiper les périodes de manque							
But (OS1_1)		Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : Dispositions 25 et 26		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Dans la continuité de l'étude type HMUC menée en 2019 sur l'ensemble du territoire du SABV, et à la demande de plusieurs élus lors de la phase de concertation, il est proposé la mise en place d'échelles permettant d'apprécier les niveaux d'eau en période d'étiage notamment. Une animation plus spécifique sera mise en oeuvre pour alerter la population sur les niveaux d'eau et sensibiliser le plus grand nombre à ce sujet (rencontres terrain, presse, site internet, réseaux sociaux, bulletins municipaux...). Cette action répond à la pression "hydrologie". De plus, une étude HMUC portée par l'EPTB Vienne est initiée depuis septembre 2022 sur le périmètre du SAGE Vienne.							
Objectif général		- mettre en oeuvre un dispositif visuel permettant d'apprécier les niveaux d'eau et d'alerter la population - utiliser l'ensemble des outils d'information pour alerter et sensibiliser la population sur les périodes de manques d'eau							
Priorités		ME Priorité 1 : Glane, Aixette, Gorre et Graine ME Priorité 2 : Râches, Brégères, Boulou ME Priorité 3 : Tranchepie, Félix et Gramoulou							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne FDPPMA	Autre(s)	OFB Charente Eaux				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation pour le choix des sites sur chaque masse d'eau afin de constituer un réseau de suivi des niveaux d'eau et des débits pertinents.  Lien avec les actions de l'OS5.1		Chiffrage du matériel et de l'installation dans l'OS9.1.4							
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		Des échelles limnimétriques devront être dimensionnées pour pouvoir être des supports visuels des niveaux d'eau (périodes d'étiage). Il est prévu la mise en place de ces échelles limnimétriques sur les masses d'eau de la Glane (8 sites), de l'Aixette (6 sites), de la Gorre (2 sites) et de la Graine (2 sites). Sur la Glane la mise en place d'un réseau de sondes de contrôle des niveaux d'eau est également prévue (25 stations). Le choix des sites sera fait en concertation avec l'étude HMUC Vienne. Les montants pour cette action sont inscrits dans la fiche action OS9.1.4.							
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA			0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre d'échelles limnimétriques installées - nombre de publications pour alerter sur le manque d'eau ou le risque							

Fiche action		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource					
Intitulé de l'action (OS1_1_3)		Evolution des pratiques culturelles						
But (OS1_1)		Définir des techniques d'abreuvement et d'irrigation qui s'adaptent à la ressource						
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 2 et 3 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Lors du dernier CTMA, et suite aux reconductions de 2020, 122 exploitants avaient contractualisé des mesures agro environnementales et climatiques pour 2508 ha engagés, parmi lesquelles 1300 ha de zones humides étaient concernés. 33 agriculteurs ont également pu bénéficier d'un accompagnement individualisé. La poursuite de la mise en oeuvre de MAEc sur ce territoire va permettre de continuer le travail de préservation des zones humides agricoles en accompagnant les agriculteurs dans leurs pratiques. Cette action est nécessaire pour obtenir un stockage d'eau dans le sol pour anticiper l'évolution de la ressource mais aussi pour garantir des pratiques plus vertueuses liées au maintien de l'élevage.						
Objectif général		- préserver la ressource en eau grâce à la mise en place de pratiques agro-environnementales - accompagner les exploitants agricoles pour améliorer leurs pratiques en s'adaptant à leurs besoins et à l'évolution de la ressource						
Priorités		ME Priorité 1 : l'Aixette, le Boulou, la Brégère, la Glane, la Gorre, la Graine (PSE) ME Priorité 2 : le Félix, le Tranchepie, le Gramoulou ME Priorité 3 : le Grand rieu, les Râches, la Vienne du Palais sur vienne à Saint Junien ,la Vienne de Saint Junien à Saillat sur vienne						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN NA PNR	Autre(s)	Opérateurs agricoles			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Accompagnements individuels Accompagnements collectifs		AI (30 % DIE)						
Lien avec les actions de l'OS1.1.3 : MAEc (financées via le PAEc)		MAEc (en attente et hors CTMA)						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		<u>Accompagnements individuels :</u> Il a été estimé que 30% des DIE chiffrés dans la fiche OS1.1.1 pourraient déboucher sur des accompagnements individuels. En respectant les sous-bassins en priorités 1 pour les 3 premières années du CTMA. Pour la seconde partie du CTMA ce sont les sous-bassins en priorité 2 qui seront ciblés comme pour les DIE (cf. fiche OS1.1.1). Une attention particulière sera allouée aux périmètres de captage AEP prioritaires. <u>Accompagnements collectifs :</u> Ils pourront répondre aux formations obligatoires dans le cadre des MAEc (Financement hors CTMA, cadre PAEc) mais également être mobilisés à la suite des DIE.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA	20%		0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	-				
Evaluation / Indicateurs de suivi	-nombre d'accompagnements réalisés - nombre d'exploitants bénéficiaires d'un accompagnement - surface en zones humides intégrées dans ces accompagnements individuels - nombre d'exploitant ayant contractualisé des MAEc - nombre de MAEc et surface de zones humides engagées en MAEc							

Fiche action		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_2_1)		<p align="center"><b>Bien répartir les financements</b>  <b>Harmoniser les financements en fonction des objectifs</b></p>							
But (OS1_2)		Améliorer la cohérence des finances publiques							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : règles n°3 et 7 et dispositions associées / dispositions 6,14, 49 et 67		<b>Type d'action</b> <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Analyse / suivi <input checked="" type="checkbox"/> Animation			<b>Niveau d'effet attendu</b> <input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Plusieurs outils de financements existent et le SABV et ses partenaires mènent une veille sur différents Appels à Projets (AAP) permettant de compléter leurs interventions. Ces AAP peuvent répondre à divers besoins du territoire et des exploitants tout en agissant en faveur de l'atteinte des objectifs définis dans la stratégie du CTMA Vienne Médiane et ses affluents : AAP "plantons des haies", AAP "Infrastructures Agro Ecologiques", AAP "Nature et Transition", AAP "continuité écologique"... Ces financements viennent compléter ceux proposés via le CTMA du bassin de la Vienne Médiane et ses affluents. Une cohérence entre l'ensemble de ces financements sera recherchée.							
Objectif général		- permettre le financement d'actions complémentaires à celles financées via le CTMA - utiliser et harmoniser les différents types d'outils financiers pour répondre aux enjeux écologiques							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	LM CEN NA PNR	Autre(s)	AELB Région NA DRAAF DDT16/87 Opérateurs agricoles LPO				
<b>Détails financiers des actions</b>									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Veille et mise en œuvre des AAP existants (Nature et transitions, IAE, haies, continuité, ...)		-		2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps consacré à cette veille est partie intégrante du temps d'animation territoriale. Les financements hors CTMA pourront soutenir les actions engagées dans le cadre des CTMA et répondre à des enjeux pour la ressource en eau. Cette alternative permettra de répondre à des demandes particulières sur des zones non prioritaires, des opportunités ponctuelles ou sur des masses d'eau en bon état au titre de la DCE.							
<b>Taux d'aides possibles</b>						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €					
	Conseil Régional NA			0 €					
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	Conseil Départemental Charente								
EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%		0 €					
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre de dossiers de candidatures aux différents AAP - nombre de projets réalisés par AAP							

Fiche action		OS1	Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource						
Intitulé de l'action (OS1_3_1)		Construire des partenariats et animer un réseau de professionnels plus variés							
But (OS1_3)		Définir et partager une stratégie consensuelle sur l'utilisation de l'eau							
Liens SDAGE : Orientations 1, 2, 4 et 7 Liens SAGE Vienne : règles n°3 et 7 et dispositions associées / dispositions 6,14, 49 et 67		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		<p>Pour mener des actions efficaces sur ce volet agricole de manière général, le SABV a élaboré sa stratégie. Elle passe notamment par un cahier des charges pour les DIE adapté à l'évolution de la ressource. Des prestations seront établies pour le volet agricole (agronomique) de ces DIE ouvertes à plusieurs opérateurs agricoles.</p> <p>Un PAEc à enjeu "Eau" sera déposé par le SABV. Sa validation par la DRAAF conditionnera l'animation et la mise en oeuvre des MAEc.</p> <p>Des COTECH agricoles seront organisés au moins une fois par an avec les différentes structures intervenantes sur ce volet agricole.</p>							
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et réunir les différents acteurs territoriaux agricoles</li> <li>- Faire du lien entre différents programmes agricoles (PAEC/MAEc, DIE, PSE,...) et entre les acteurs</li> </ul>							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Prestateurs potentiels : Opérateurs agricoles			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la mise en oeuvre des actions engagées dans OS1 Lien OS8.1.2 et OS11.2.1		-							
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		Cette action se traduit par l'organisation de réunions d'échanges (COTECH agricoles) et par la participation aux journées proposées par les différents opérateurs agricoles. L'animation est financée par les postes (OS11.2.1).							
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA			0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions et de cotech agricole</li> <li>- Nombre de participations à des journées d'échanges / thématiques</li> </ul>							

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques					
Intitulé de l'action (OS2_1_1)		Recenser les ouvrages en partenariats avec les usages et les statuts (dimension spatiale)						
But (OS2_1)		Définir des usages par ouvrage hydraulique						
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les ouvrages ont déjà pu être recensés sur les cours d'eau principaux du territoire et sur certains petits affluents. En revanche, il reste encore des cours d'eau à prospecter pour compléter ce recensement, notamment sur le volet de la petite continuité. Des diagnostics de petits affluents devront être prévus pendant le CTMA.						
Objectif général		- Avoir une meilleure connaissance des ouvrages pour mieux adapter les interventions						
Priorités		ME Priorité 1 : Glane, Aixette, Gorre, Graine, Gramoulou, Boulou, Tranchepie et Félix ME Priorité 2 : Vienne b et c et Râches ME Priorité 3 : Brègère, Grand Rieu						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FDFPMA 87	Autre(s)	DDT16/87 OFB FDFPMA 16			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles  Lien avec les actions de l'OS2.1		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le recensement des obstacles à l'écoulement est réalisé pendant les phases de diagnostic des cours d'eau. Il peut également être mis à jour lors des prospections de terrain. Ces informations pourraient également venir alimenter le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement auprès de l'OFB. Les données concernant le statut des ouvrages, pour les obstacles relevant de la continuité écologique, sont collectées auprès de la DDT ou des archives départementales le cas échéant.						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre d'ouvrages recensés - nombre de cours d'eau prospectés (ou nombre de km de cours d'eau)						

Fiche action	OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques					
Intitulé de l'action (OS2_1_2)	Mettre à jour les bases de données et rencontrer les propriétaires						
But (OS2_1)	Définir des usages par ouvrage hydraulique						
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle	Une fois les ouvrages recensés, il est nécessaire de prendre contact avec les propriétaires concernés. Il est donc nécessaire d'identifier les propriétaires des ouvrages et de les rencontrer. Pour les principaux obstacles, cette étape a déjà été engagée mais il est nécessaire de tenir la base de données des propriétaires à jour.						
Objectif général	-Avoir une meilleure connaissance des ouvrages pour mieux adapter les interventions						
Priorités	ME Priorité 1 : Glane, Aixette, Gorre, Graine, Gramoulou, Boulou, Tranchepie et Félix ME Priorité 2 : Vienne b et c et Râches ME Priorité 3 : Brégère, Grand Rieu						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	DDT16/87		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions	Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles  Lien avec les actions de l'OS2.1	-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>	<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action	La prise de contact avec les propriétaires est indispensable pour la réalisation des projets. Elle peut se faire lors de réunion publique ou par des rendez-vous individuels.						
Taux d'aides possibles				<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi	- Nombre d'ouvrages cartographiées - Nombre de propriétaires rencontrés						

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques					
Intitulé de l'action (OS2_1_3)		Effacer avec accompagnements technique et financier si perte d'usages en argumentant auprès des propriétaires						
But (OS2_1)		Définir des usages par ouvrage hydraulique						
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée (58)		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude <input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		<p>Les programmes d'actions précédents ont permis d'engager une dynamique de restauration de la continuité écologique sur les principaux cours d'eau du territoire.</p> <p>Les études terminées doivent maintenant faire l'objet de travaux en accompagnant les propriétaires selon l'arbre de décision. D'autres ouvrages encore non traités nécessiteront la réalisation d'études technico-économiques d'aide à la décision (cf fiche OS2.1.4).</p> <p>Cette action est une des actions phares du CTMA car la restauration de la continuité écologique est un enjeu majeur du territoire. Il est également complexe et fort de son expérience du précédent CTMA, des choix ont été faits pour cibler des sous bassins prioritaires au sein des masses d'eau les plus grandes.</p> <p>Le SABV tiendra aussi compte de l'évolution de la réglementation qui pourra faire varier le nombre et le type de projets dans la seconde partie du CTMA. Il est proposé d'ouvrir cette fiche à des aménagements suivant les conditions de l'arbre de décision.</p>						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- restaurer la continuité écologique (trame bleue) en accompagnant les propriétaires</li> <li>- cibler la meilleure solution technique de restauration de la continuité écologique avec un rapport coût/gain écologique optimal</li> <li>- appliquer les éléments de l'arbre de décision pour accompagner les propriétaires selon les usages de leurs ouvrages</li> </ul>						
Priorités		<p>ME Priorité 1 : Gramoulou, Boulou, Aixette, Glane, Râches, Gorre, Graine</p> <p>ME Priorité 2 : Félix, Tranchepie, Brègère</p> <p>ME Priorité 3 : Vienne b et c</p>						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Limoges Métropole	Partenaire(s) signataire(s)	FDPDMA 87	Autre(s)	OFB DDT16/87 FDPDMA 16		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Total TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
FRGR 1554 - Brègère (MO : SABV) <i>Petite continuité : travaux sur 2 sites (Non prioritaire)</i>		60 000 €						60 000 €
FRGR0359c - Vienne (Saint Junien-Saillat sur Vienne) <i>Grande continuité : travaux sur 1 site (Ile de Chaillac)</i>		200 000 €				200 000 €		
FRGR1133 - Gramoulou (MO : SABV) <i>Petite continuité : travaux sur 2 sites faits en 2025</i>		0 €						
FRGR1155 - Boulou (MO : SABV) <i>Petite continuité : étude sur 1 site / travaux sur 1 site sursur la 1ère prog</i>		0 €						
FRGR1531 - Félix (MO : LM) <i>Petite continuité : travaux sur 1 site</i>		0 €						
FRGR1583 - Tranchepie (MO : LM) <i>Petite continuité : travaux sur 1 site</i>		50 000 €						50 000 €
FRGR0359b - Vienne (Le Palais sur Vienne-St Junien) (MO : SABV) <i>Petite continuité : travaux sur 4 sites sur le ruisseau de la Plagne et 3 sur l'Aubinerie (Non prioritaire)</i>		210 000 €					120 000 €	90 000 €
FRGR0381 Aixette (MO : SABV) <i>Continuité écologique : travaux sur 6 sites : Mingoux (Equip - hors AT)/Lartissé (effacement - non prioritaire)/Japaud (Equip - hors AT)/Moreau (effacement Hors AT)/Malassert (Equip - non prioritaire)/Fer (effacement - hors AT)</i>		1 111 000 €				195 000 €	356 000 €	560 000 €
FRGR0382 Glane (MO : SABV) <i>Petite continuité : travaux sur 2 sites</i> <i>Continuité écologique : travaux sur 4 sites : Chevillou (Effacement - non prioritaire)/2 seuils Vergogne (effacement - hors AT)/Vallier (Equip - non prioritaire)/ Rabaud (effacement - hors AT)</i>		521 000 €				50 000 €		
FRGR1564 - Râches (MO : SABV) <i>Continuité écologique : travaux sur 1 site (Aubepeyre) Hors AT</i>		75 000 €					75 000 €	
FRGR0383 Gorre (MO : SABV) <i>Petite continuité : travaux sur 1 site Cramaux (Non prioritaire)</i> <i>Continuité écologique : travaux sur 1 site public (Moulin Neuf)</i>		285 000 €					40 000 €	245 000 €
FRGR0384 - Graine (MO : SABV) <i>Continuité écologique : travaux sur 5 sites (Cacharat/Labit/ La Côte/Laurière/ moulin de Monts)</i>		360 000 €				70 000 €	120 000 €	170 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>2 872 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>515 000 €</b>	<b>1 247 000 €</b>	<b>1 110 000 €</b>
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les travaux de restauration seront réalisés en suivant les priorités définies dans l'OS2 mais aussi selon le stade d'avancée des différentes études et projets. Le SABV accompagnera les propriétaires selon les conditions de l'arbre de décision pour réaliser le suivi administratif, financier et technique de leurs projets (accompagné par un bureau d'études pour la maîtrise d'oeuvre).						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		0 % à 90 %		517 400 €				

Financeurs potentiels	Conseil Régional NA	0 à 20 %	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	298 700 €
	Conseil Départemental Haute-Vienne	0 à 25%		284 000 €
	Conseil Départemental Charente	0 à 40%		52 000 €
	EUROPE (FEADER)	0-80 %		80% sur certains projets
	Total			au cas par cas
Evaluation / Indicateurs de suivi	<b>Indicateurs :</b> - nombre de projets réalisés - linéaire de cours d'eau restauré en km - taux d'étagement et taux de fractionnement à comparer aux objectifs du SAGE Vienne		<b>Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :</b> - <b>nombre d'ouvrages rendus franchissables</b>	<b>Objectifs techniques de résultats à 3 ans :</b> - <b>18 ouvrages rendus franchissables</b>

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques					
Intitulé de l'action (OS2_1_4)		Prendre en compte les usages avec un positionnement d'intérêt général						
But (OS2_1)		Définir des usages par ouvrage hydraulique						
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation		
					<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Suivant l'état d'avancement des échanges avec les propriétaires lors des précédentes programmations, certains ouvrages n'ont pas encore fait l'objet d'une étude d'Aide à la décision. Dans certains cas, elles ont été réalisées mais suite à l'évolution de la réglementation et/ou des usages, elles peuvent nécessiter une mise à jour. Le chiffrage pour ces nouvelles études a été fait en tenant compte de l'expérience du bilan du précédent CTMA et de l'évolution de la réglementation. Il est proposé d'ouvrir cette fiche à des aménagements sous conditions de l'arbre de décision. Suite à l'animation qui sera relancée lors de la 1ère partie du contrat sur les masses d'eau de la Graine et de la Gorre notamment, de nouvelles études pourront être programmées lors du bilan intermédiaire.						
Objectif général		- restaurer la continuité écologique (trame bleue) en accompagnant les propriétaires - cibler la meilleure solution technique de restauration de la continuité écologique avec un rapport coût/gain écologique optimal - appliquer les éléments de l'arbre de décision pour accompagner les propriétaires selon les usages de leurs ouvrages						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne b, Gorre, Graine ME Priorité 2 : Vienne c, Glane, Aixette, Gramoulou, Boulou, Tranchepie et Félix et Râches ME Priorité 3 : Brégère, Grand Rieu						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)	FDPMA87	Autre(s)	OFB DDT16/87 FDPMA 16 HydroBV			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Total TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
FRGR0359b - Vienne (Le Palais sur Vienne-St Junien) 7 études : 4 sites sur le ruisseau de la Plagne et 3 sur l'Aubinerie (Non prioritaire)		42 000 €				42 000 €		
FRGR 1554 - Brégère (MO : SABV) <i>Petite continuité : étude sur 2 sites (Non prioritaire)</i>		12 000 €				12 000 €		
FRGR1133 - Gramoulou (MO : SABV) <i>Petite continuité : étude sur 3 sites dont 2 en interne</i>		0 €						
FRGR1155 - Boulou (MO : SABV) <i>Petite continuité : étude sur 1 site</i>		0 €						
FRGR1531 - Félix (MO : LM) <i>Petite continuité : étude sur 1 site</i>		0 €				-		
FRGR1583 - Tranchepie (MO : LM) <i>Petite continuité : étude sur 1 site</i>		10 000 €				10 000 €		
FRGR0381 Aixette (MO : SABV) <i>Petite continuité : étude sur 6 sites</i>		0 €						
FRGR0382 Glane (MO : SABV) <i>Petite continuité : étude sur 1 site</i>		0 €						
FRGR1564 - Râches (MO : SABV) Continuité écologique : étude sur 1 site (Guillaumerie)		0 €						
FRGR0383 Gorre (MO : SABV) Continuité écologique : étude sur 2 sites (Moulin du Sage et Feuillade - non prioritaire)		15 000 €					15 000 €	
FRGR0384 - Graine (MO : SABV) Continuité écologique : étude sur 5 sites (Laurière, Moulin de Monts, Labit, la Brousse et la Soutière)		37 500 €				22 500 €	15 000 €	
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>116 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>86 500 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les études pour la restauration de la continuité écologique seront engagées sur les masses d'eau et sous-bassins en priorité 1 dans l'OS2, puis en priorité 2 dans la programmation. Ces études découleront d'échanges avec les propriétaires volontaires dans cette démarche. L'accompagnement des propriétaires par le SABV sera mis en place en suivant les conditions de l'arbre de décision (suivi administratif, technique et financier).						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0-90%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	68 250 €				
	Conseil Régional NA	0-20%		10 800 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne	0%		0 €				
	Conseil Départemental Charente	25%		7 500 €				
	EUROPE (FEADER)			Total	86 550 €			
Indicateurs :		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en			Objectifs techniques de résultats à 3 ans :			

Evaluation / Indicateurs de suivi	- nombre d'études réalisées - taux d'étagement et taux de fractionnement à comparer aux objectifs inscrits dans le SAGE Vienne	gras) : - Nombre d'études	- 6 études
-----------------------------------	---	------------------------------	------------

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques					
Intitulé de l'action (OS2_2_1)		Assurer la médiation entre les propriétaires et la DDT sur la mise en place des aménagements Atteindre une lecture commune de la réglementation pour faciliter les aménagements						
But (OS2_2)		Connaître et transmettre le corpus réglementaire						
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Une note de cadrage annexée au CTMA précise le fonctionnement avec les structures administratives dans le but de travailler ensemble pour ce volet restauration de la continuité écologique. L'axe Vienne, avec le développement des projets d'hydroélectricité, nécessite une attention particulière et les échanges avec les producteurs, HydroBV notamment, sont à poursuivre. La Graine, sur la partie Charente, a été classée comme axe prioritaire Liste 2. Un travail en étroite collaboration avec la DDT16 va être engagé afin de relancer l'animation auprès des propriétaires des 5 ouvrages concernés.						
Objectif général		- établir un cadre de partenariat avec les structures administratives - apporter aux propriétaires une information partagée par tous						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne b, Glane, Aixette, Gorre, Graine, Gramoulou, Boulou, Tranchepie et Félix ME Priorité 2 : Vienne c et Râches ME Priorité 3 : Brègère, Grand Rieu						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	OFB DDT16/87 FDPPMA 16/87 HydroBV			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Application de la note de cadrage		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette note de cadrage a déjà été rédigée et en cours de validation par l'ensemble des partenaires concernés. Le but de cette fiche action est de pouvoir mettre en place une animation respectant ce cadre. Il n'y a pas de montant particulier pour cette fiche puisqu'il s'agit d'une partie de l'animation de territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de réunion d'échanges (commission "Réglement et financement")						

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques						
Intitulé de l'action (OS2_3_1)		Mettre en place un suivi adapté (N/N+1/N+2) en amont et en aval de l'ouvrage							
But (OS2_3)		Définir un suivi sédimentaire pour quantifier les gains dans la variabilité des habitats							
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition sassociée / disposition 2		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Dans le cadre de travaux de restauration de la continuité écologique, des suivis spécifiques physico-chimiques et/ou biologiques (IPR, I2M2, IBD, bivalves, ...) pourront être proposés. Ces suivis permettront d'estimer l'impact des travaux et d'analyser la réaction du milieu et de certains types d'espèces. Ils seront mis en place sur des sites définis au préalable suivant leur contexte (site vitrine par exemple), ou suite à la présence d'espèces patrimoniales (ex : présence d' <i>Unio Crassus Courtillieri</i> ou <i>Potomida littoralis</i> connues sur la Gorre et la Glane et localisation autour des ouvrages à préciser avant le lancement des travaux)							
Objectif général		- Suivre différents paramètres pour évaluer l'impact des travaux sur des sites témoins - Connaître davantage la réaction du milieu							
Priorités		ME Priorité 1 : Glane, Aixette, Gorre, Graine, Gramoulou, Boulou, Tranchepie et Félix ME Priorité 2 : Vienne b et c et Râches ME Priorité 3 : Brégère, Grand Rieu							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FDPMA87	Autre(s)	Associations naturalistes			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Le chiffrage de ces suivis sera intégré au travaux de restauration de continuité écologique sur les sites choisis. Ils seront complémentaires aux suivis prévus dans l'OS9.1.3		-							
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		En préalable au lancement des travaux de restauration de la continuité écologique (OS2.1.3), certains sites seront identifiés, suivant le contexte et/ou la présence d'espèces patrimoniales (prospections à réaliser dans un périmètre défini autour de l'ouvrage) sur le cours d'eau, afin de bénéficier de suivis adaptés avant et après travaux. Cela permettra d'approfondir les connaissances sur l'évolution du milieu et de mieux appréhender la présence d'espèces patrimoniales susceptibles d'être impactées lors des travaux.							
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA				
					<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €			
		Conseil Régional NA				0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%		0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de suivis réalisés - Nombre de paramètres suivis - Résultats des suivis selon les paramètres							

Fiche action		OS2	Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques				
Intitulé de l'action (OS2_3_2)		Etablir une communication adaptée au gain écologique de chaque solution aménagée					
But (OS2_3)		Définir un suivi sédimentaire pour quantifier les gains dans la variabilité des habitats					
Liens SDAGE : Orientation 1 Liens SAGE Vienne : Règles 8 et 9 et disposition associée		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Lors du CTMA précédent, un webdocumentaire avait été réalisé afin de mettre en avant les travaux réalisés sur le site du Gué Giraud. Compte tenu des pressions actuelles sur la ressource en eau, il est indispensable de poursuivre les efforts de communication et d'expliquer le gain écologique sur le milieu obtenu suite à la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique quelle que soit la solution retenue. Il est important d'insister également sur l'effet cumulatif de ces travaux à l'échelle d'un cours d'eau en valorisant les différentes opérations réalisées.					
Objectif général		- Expliquer les bénéfices des actions menées - Valoriser les travaux réalisés					
Priorités		ME Priorité 1 : Glane, Aixette, Gorre, Graine, Gramoulou, Boulou, Tranchepe et Félix ME Priorité 2 : Vienne b et c et Râches ME Priorité 3 : Brègère, Grand Rieu					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne FDPMA87	Autre(s)			
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation indispensable pour la valorisation des actions opérationnelles Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-					
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		En lien avec l'OS10, une communication adaptée pourra être envisagée afin de valoriser les opérations de restauration engagées dans l'OS2 sur des sites pilotes (ex : Moulin Séguy sur l'Aixette).					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre d'articles publiés (presse, internet) - nombre de visites de chantiers faites - nombre de panneaux réalisés - nombre de vidéos produites					

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_1_1)		Acquérir des zones humides							
But (OS3_1)		Maîtrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Une continuité dans la stratégie et la politique du SABV et de ses partenaires dans le cadre des CTMA en faveur des zones humides est souhaitée. La stratégie s'oriente vers une extension des entités de gestion historique du syndicat et de ses partenaires. Une maîtrise foncière induira une maîtrise de l'usage et bénéficiera aux zones humides, aux cours d'eau et autres éléments paysagers naturels associés. Une attention sera tout de même allouée aux opportunités et aux parcelles comprises dans les aires de captage AEP. Dans ce cas là, il sera possible que des communes ou intercommunalités se positionnent comme acquéreuses de parcelles à enjeux.							
Objectif général		- Préserver les zones humides et leurs rôles - Participer à la restauration de plusieurs milieux humides - Permettre une gestion adaptée							
Priorités		ME Priorité 1 : La Vienne du Palais à St Junien, la Venne de St Junien jusqu'à Saillat du Vienne, Felix, Tranchepie ME Priorité 2 : L'Aixette, La Glane, Le Gramoulou, La Gorre, La Graine, Les Râches ME Priorité 3 : La Brègère, Le Grand Rieu, Le Boulou							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV CEN-NA LM Pour la 2ème partie du contrat : CD87, communes et Intercommunalités	Partenaire(s) signataire(s)	PNR	Autre(s)	SAFER				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Opérations et MO		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition (ME prioritaires mais ajustement possible suivant l'animation)		Acquisition SABV (10 ha+10 ha en non prioritaire)					0 €	50 000 € <i>Vienne b</i>	0 €
		Acquisition CENNA (34,84 ha)					120 000 € <i>Glane et Graine</i>	25 000 € <i>Aixette</i>	0 €
		Acquisition LM (0 ha)					0 €	0 €	0 €
Coût total estimatif pour les 6 ans		195 000 €		0 €	0 €	0 €	120 000 €	75 000 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<p><u>SABV</u> : Les bords de Vienne sont des secteurs d'acquisition prioritaire afin de préserver les berges et les milieux en affectant une gestion adaptée et contrôlée. Dans ce cadre là 98000 euros sont prévus pour acquérir des parcelles en priorité sur les bords de Vienne. Dans un second temps, les zones d'expansion de crue seront les zones d'acquisitions cibles, notamment sur les périmètres de PPRI ou d'AZI.</p> <p><u>CEN</u> : mise en place d'une animation foncière sur des milieux humides en déprise. De manière générale, les masses d'eau dégradées feront l'objet d'une attention particulière pour ces acquisitions foncières au sein du zonage Biodiversité, en conservant une logique d'extension des entités de gestion existantes.</p> <p><u>Limoges Métropole</u> : L'animation foncière sera menée sur la Glane, le Tranchepie et le Félix, en priorité au sein des Sites Naturels à Intérêt Communautaire.</p>							
Taux d'aides possibles							<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA	<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		50%-70 %		Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)		126 500 €	
		Conseil Régional NA		0-20%				10 000 €	
		Conseil Départemental Haute-Vienne		10%		Total		5 000 €	
		Conseil Départemental Charente						141 500 €	
		EUROPE (FEADER)							
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Surface de zones humides achetée - Nombre de site en acquisition - Usage et finalité du site		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) : - <b>superficie de zones humides acquises</b>		Objectifs techniques de résultats à 3 ans : - <b>44,8 ha de zones humides achetées</b>			

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_1_2)		Passer des conventions de gestion ou de suivi							
But (OS3_1)		Maîtrise des pratiques et des usages							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Dans le précédent CTMA, l'animation menée sur le territoire a conduit à l'adhésion de 27 personnes au Réseau Zones Humides (RZH) géré par le CEN NA (81 ha de zones humides) et de 17 personnes à la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Etangs (CATZHE) du PNR Périgord Limousin (184 ha de zones humides). L'animation intègre également la réalisation des suivis et de la gestion des sites (contact avec les propriétaires et les exploitants agricoles, suivis des travaux, ...) sur les parcelles en convention de gestion ou en bail (plus de 175 ha en maîtrise d'usage par le CEN NA). Ce travail d'animation va se poursuivre et se renforcer avec l'animation développée par Limoges Métropole.							
Objectif général		- Préserver les zones humides - Accompagner et conseiller sur les pratiques de gestion par la réalisation de document (plan de gestion, notice ...) - Animer un réseau et sensibiliser							
Priorités		ME Priorité 1 : La Vienne du Palais à St Junien, la Venne de St Junien jusqu'à Saillat du Vienne, Felix, Tranchepie ME Priorité 2 : L'Aixette, La Glane, Le Gramoulou, La Gorre, La Graine, Les Râches ME Priorité 3 : La Brègère, Le Grand Rieu, Le Boulou							
Maître(s) d'ouvrage(s)		CENNA LM PNR	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles  Lien avec les actions de l'OS11.2.2		Financement dans l'OS11.2.2		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		-							
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les propriétaires, exploitants ou communes, par leur adhésion aux différents réseaux, peuvent obtenir une visite technique de terrain, voire des documents de gestion pour les accompagner dans la gestion de leur milieu. Dans le cadre de conventions de gestion ou de baux, les propriétaires et/ou les communes délèguent la gestion de leurs parcelles au CEN NA. Le CEN NA, le Pnr Périgord Limousin et Limoges métropole mèneront l'animation qui conduira à la réalisation des plans de gestion (OS3.2.1+OS11).							
Taux d'aides possibles							<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €			
		Conseil Régional NA				0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%		0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de visites de conseils - Nombre d'adhérents et de documents de gestion réalisés - Surface engagée et surface de zones humides							

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques					
Intitulé de l'action (OS3_1_3)		Accompagner les usagers (moyens et outils)						
But (OS3_1)		Maîtrise des pratiques et des usages						
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les zones humides ont une place centrale dans la politique de la gestion de l'eau du fait de l'ensemble des fonctions et rôles qu'elles jouent. Les activités humaines ont conduit notamment durant la seconde moitié du XXème siècle à la perte de plus de 50% des zones humides de France. C'est pourquoi les politiques de reconquête et de prise en compte de ces milieux constituent une ligne de conduite majeure dans la stratégie du syndicat et de ses partenaires. Lors du précédent CTMA plus de 110 ha de zones humides ont été entretenues et/ou restaurées et plusieurs habitats humides dont des mares ont été créés. Sur les sites acquis ou gérés par les différentes structures, des travaux de restauration vont se poursuivre. Ces interventions sont nécessaires pour restaurer certains habitats et milieux à l'abandon ou en mauvais état, souvent, depuis des décennies. Des travaux de bucheronnage, de remise en pâture (clôtures), de créations de mares... seront proposés selon le type de milieu afin de répondre aux nombreux enjeux liés à l'hydrologie, aux ruissellements et à la qualité de l'eau.						
Objectif général		- Préserver les zones humides - Restaurer les fonctionnalités des zones humides - Diversifier les milieux notamment en créant des réseaux de mares (trame bleue)						
Priorités		ME Priorité 1 : La Vienne b, la Vienne c, Felix, Tranchepie ME Priorité 2 : L'Aixette, La Glane, Le Gramoulou, La Gorre, La Graine, Les Râches ME Priorité 3 : La Brègère, Le Grand Rieu, Le Boulou						
Maître(s) d'ouvrage(s)	CENNA LM	Partenaire(s) signataire(s)	PNR	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Opérations et MO	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Des interventions sont nécessaires pour restaurer ces milieux humides en déprise : bucheronnage, remise en pâture (clôtures), création de mares, ...		Travaux de restauration de Zones humides - CENNA	80 000 €	170 000 €	80 000 €	83 000 €	277 635 €	40 000 €
		Travaux de restauration de Zones humides - LM						10 000 € Glane
Coût total estimatif pour les 6 ans		410 635 €				83 000 €	277 635 €	50 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ces travaux de reconquête conduiront à un gain pour le milieu en terme de biodiversité ou de fonctionnalité. Les montants proposés concernent les sites déjà acquis ou gérés et ceux dont l'acquisition ou la gestion est prévue dans ce CTMA. Le CEN NA a une équipe technique qui intervient sur la plupart de leurs sites en gestion, et font appel à des entreprises spécialisées si besoin. LM travaille avec des entreprises spécialisées pour ce type de travaux. Suite aux documents de gestion rédigés au préalable, ces deux structures adaptent les travaux aux milieux et espèces présents sur chaque site.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50-83%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	321 927 €			
		Conseil Régional NA	0-50%		2 000 €			
		Autre (AAP, FEDER, ...)	17-30%		83 708 €			
		Total			407 635 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs :		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :		Objectifs techniques de résultats à 3 ans :		
		- Qualité de l'habitat et fonctionnalité du milieu - Présence d'espèces patrimoniales et indicatrices de la qualité du milieu (lien ligero) - Surface restaurée		- superficie de zones humides restaurée		- 26 ha de zones humides restaurées dont le Brudoux		

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques					
Intitulé de l'action (OS3_1_4)		Engager des actions de reconquête						
But (OS3_1)		Maîtrise des pratiques et des usages						
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 68		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		<p>Sur le territoire, plusieurs bassins versants ont vu se développer une dynamique de drainage importante sur les 40 dernières années. Par ailleurs, des plantations de résineux en bord de cours d'eau ont également été faites. Ceci a modifié la dynamique hydrique des sols du territoire, du ruissellement superficiel, mais également de la qualité des berges des cours d'eau (non stockage de l'eau dans les sols, berges non stabilisées sujettes à l'érosion, acidification de l'eau...). En connaissance de ces phénomènes, des actions innovantes pour le CTMA vont être envisagées.</p> <p>Par ailleurs depuis 2015, le programme "Deviens Ambassadeur d'une Mare" porté par la SABV se poursuit. Celui-ci permet d'obtenir un inventaire exhaustif des mares à l'échelle communale, de l'état et de la dynamique de ces milieux. Cet inventaire se poursuit souvent par des actions concrètes de reconquête de la qualité des milieux humides par le biais de création ou d'entretien de mares. Le syndicat initie la démarche puis accompagne la commune dans la bonne réalisation de ses projets en fonction de sa volonté et de la cohérence de ceux-ci. Le but étant qu'une dynamique se crée au sein de la commune et que les citoyens puissent poursuivre des actions de manière indépendante tout en ayant le SABV et ses partenaires en soutien technique.</p>						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des travaux de reconquête des milieux humides</li> <li>- Reconquérir des zones humides pour les rendre fonctionnelles afin de préserver la ressource</li> <li>- Travailler avec les propriétaires pour adapter la gestion des zones humides</li> </ul>						
Priorités		<p>ME Priorité 1 : L'Aixette, La Graine, La Gorre, la Glane</p> <p>ME Priorité 2 : Les Râches</p> <p>ME Priorité 3 : La Brègère</p>						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR CENNA LM GMHL CRPF	Autre(s)	Communes et EPCI pour DADUM			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Opérations		Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Les actions pourront être de plusieurs natures :		DADUM (non prioritaire)				20 000 €	10 000 €	10 000 €
- Déploiement des programmes DADUM avec création et entretien de mares...		40 000 €				Gorre et Graine	Gorre	Gorre
- Travaux de reconquête de zones humides par retrait de drain ou reprise d'aménagement drainant		Travaux expérimentaux					60 000 €	18 000 €
- Travaux de désenrêsinement et de remise en état des parcelles en zones humides		78 000 €					Aixette (Moulin Japaud) hors AT	Glane et Graine (non prioritaire)
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>118 000 €</b>				20 000 €	70 000 €	28 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<p>La mise en œuvre du programme DADUM s'inscrit dans la continuité du CTMA précédent. Des suivis amphibiens pourront être réalisés en lien direct avec les travaux de restauration ou création des mares.</p> <p>Les travaux de retrait de drains et de désenrêsinement sont des actions de reconquête des milieux nouvelles sur le territoire du CTMA. Elles nécessiteront une animation ciblée afin de convaincre les propriétaires des parcelles identifiées dans le diagnostic.</p>						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0-40%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	23 200 €			
		Autre (AAP, FEDER, ...)	40-80%		71 200 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	94 400 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Linéaire de drain supprimé et surface restaurée</li> <li>- Surface de zones désenrêsinées</li> <li>- Nombre de communes déployant le programme DADUM + le nombre de mares inventoriées et retravaillées</li> </ul>						

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques					
Intitulé de l'action (OS3_2_1)		Approfondir la connaissance des zones humides						
But (OS3_2)		Sensibiliser et communiquer						
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 64 et 68		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La stratégie et les actions en faveur des zones humides engagées par le CEN-NA et le PnrPL lors du précédent CTMA visaient l'amélioration des connaissances et la maîtrise des modes de gestion appliqués sur ces milieux. Des programmes d'inventaire de zones humides et l'élaboration de plan de gestion ont été déployés auprès des adhérents et des sites en propriétés pour le CENNA. Cette dynamique est bien engagée sur le territoire. En effet le CEN-NA a en maîtrise foncière ou d'usage près de 269 ha dont une surface de zones humides approchant les 129 ha. 14 communes du territoire ont bénéficié d'un inventaire zones humides, une dynamique qui se poursuit et impliquera de nouvelles communes.						
Objectif général		- Proposer une gestion adaptée pour ces zones humides - Connaître davantage les milieux humides et leurs réactions face aux modifications - Suivre des zones humides grâce à différents paramètres pour évaluer l'impact des travaux réalisés						
Priorités		ME Priorité 1 : La Vienne du Palais à St Junien, la Vienne de St Junien jusqu'à Saillat du Vienne, Felix, Tranchepie ME Priorité 2 : L'Aixette, Le Boulou, La Glane, Le Gramoulou, La Gorre, La Graine, Les Râches ME Priorité 3 : La Brègère, Le Grand Rieu						
Maître(s) d'ouvrage(s)	CENNA	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne LM PNR	Autre(s)	Forum des Marais Atlantiques			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Opérations	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Plans de gestion RZH (ME prioritaires mais ajustement possible suivant l'animation RZH)	25 000 €	25 500 €	26 010 €	15 216 € (3)	15 216 € (3)	15 520 € (3)
		Plans de gestion site CENNA				20 000 € (1)	21 000 € (1)	22 000 € (1)
Coût total estimatif pour les 6 ans		108 952 €				35 216 €	36 216 €	37 520 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le CEN-N-A, le PnrPL et LM vont réaliser entre autres des plans de gestion sur différentes masses d'eau ayant un potentiel intéressant en matière de milieux humides. Cette opération permet d'analyser les parcelles et de faire un inventaire détaillé des types de milieux et des espèces présentes, pour pouvoir ensuite proposer une gestion adaptée pour chaque site (pâturage, fauche, bucheronnage...). En complément, des suivis Ligero seront proposés pour suivre certains sites et constater l'évolution des zones humides (chiffrée dans la fiche action OS9.1.3).						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	54 476 €			
		urope	50%		54 476 €			
		Total					108 952 €	
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Nombre de plans de gestion réalisés - Surface de zone humide concernée - Nombre de communes inventoriées		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) : - Nombre d'études		Objectifs techniques de résultats à 3 ans : - 6 plans de gestion		

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques				
Intitulé de l'action (OS3_2_2)		Sensibiliser le grand public / les usagers actuels / les jeunes publics (en lien avec l'éducation)					
But (OS3_2)		Sensibiliser et communiquer					
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 64 et 66		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement	
Situation actuelle		La sensibilisation et l'information est primordiale pour réussir à atteindre les objectifs de bon état écologique : l'acceptation et la valorisation des projets passent par ces actions auprès de tous les publics. Des sorties sur le terrain pour expliquer les travaux ou les actions de manière générale sont de bons moyens de communiquer et d'informer les personnes. Des chantiers bénévoles peuvent être aussi organisés (creusement de mare, restauration de pêcheur, plantation de haies...) et sont des occasions pour les participants d'en apprendre davantage sur le fonctionnement de ces écosystèmes.					
Objectif général		- Sensibiliser un maximum de personnes en organisant des événements sur le terrain - Faire connaître le fonctionnement des zones humides et milieux associés					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV CEN NA LM	Partenaire(s) signataire(s)	PNR GMHL	Autre(s)			
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation indispensable pour la valorisation des actions opérationnelles Chiffrage global dans l'OS10.1.1 pour les outils de communication à envisager ainsi que dans l'OS11 pour le temps d'animation		-					
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Différents événements seront proposés tout au long du CTMA pour permettre au plus grand nombre de s'informer sur ces questions de zones humides et/ou autres thématiques autour de l'eau. Ces journées sont organisées par les structures compétentes, plusieurs fois par an selon les possibilités.					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%	0 €			
	Conseil Départemental Charente EUROPE (FEADER)						
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Nombre de personnes sensibilisés -Nombre de sorties/journées/chantiers organisés					

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_3_1)		Inciter à utiliser les zonages existants (TVB, ...) et/ou d'autres outils de connaissances (ZNIEFF, RNR, ...)							
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 65 et 66		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Plusieurs outils de connaissances et/ou zonages existent sur le territoire du CTMA (TVB, PLUI, SCOT, ZNIEFF, Sites inscrits, sites Natura 2000...). L'objectif de cette action est d'utiliser ces zonages dans les futurs projets pour ne pas négliger certaines réglementations. Cela peut concerner n'importe quel type de projet (pas seulement le volet zones humides).							
Objectif général		- Utiliser les zonages existants pour améliorer les interventions sur le territoire - Prendre en compte l'ensemble des documents et ou outils existants pour chaque projet							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne CENNA LM PNR	Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lien avec OS11 Animation		-							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : la vérification des documents existants et leur porter à connaissance auprès des différents acteurs.							
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA			0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques				
Intitulé de l'action (OS3_3_2)		Eviter, réduire, compenser ; être force de proposition pour inciter à éviter et au réduire					
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation					
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 65 et 66		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Certains projets peuvent plus ou moins impacter des parcelles humides. Ces milieux et espèces associés doivent faire l'objet d'une réflexion en amont pour minimiser les effets négatifs sur leurs fonctionnements naturels. Les structures partenaires signataires du CTMA peuvent être sollicitées en terme d'expertise. Dans un contexte de changement climatique et avec un nombre déjà trop important de disparition de ces milieux humides, il est primordial d'intégrer ces réflexions dans tout les projets (constructions de bâtiments, routes, équipements, habitations...).					
Objectif général		- Inciter à éviter et/ou réduire les impacts sur les zones humides - Travailler et réfléchir à des solutions pour limiter les impacts sur les milieux humides					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne CENNA LM PNR	Autre(s)	DDT16/87		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions	Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lien avec OS11 Animation	-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>	<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action	Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques					
Intitulé de l'action (OS3_3_3)		Proposer des évolutions de réglementation (volet préemption / GEMAPI)						
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation						
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Règles 3, 10 et 11 et dispositions associées / dispositions 65 et 66		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La maîtrise du foncier sur les secteurs à enjeux écologiques permet d'assurer une gestion adaptée des biens et de leur devenir. Pour faciliter ces acquisitions, il existe déjà des outils de veille foncière qui sont mobilisés sur le territoire, comme par exemple la convention avec la SAFER. La maîtrise du foncier peut également passer par les obligations réelles environnementales (ORE), les droits de préemption dans les espaces naturels sensibles (DPENS), les emplacements réservés (ER) au sein des PLU ou PLUi, ... A ce jour, certaines parcelles à enjeux écologiques se sont vendues sans que les structures susceptibles de les acquérir (OS3.1.1) en soient informées. Il convient donc de renforcer la veille foncière via les différents outils de préemption existants.						
Objectif général		- Préserver les zones humides et leurs rôles - acquérir les parcelles à enjeu						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN NA LM PNR PL CD87	Autre(s)	SAFER Communes et EPCI			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lien avec OS11 Animation		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS3	Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques						
Intitulé de l'action (OS3_3_4)		Sensibiliser à la réglementation et gestion des EEE							
But (OS3_3)		Utiliser la réglementation							
Liens SDAGE : Orientations 8 et 9 Liens SAGE Vienne : Dispositions 52, 53 et 54		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante				
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		<p>Dans le précédent CTMA, plusieurs journées d'information ont été organisées pour présenter la réglementation (certaines espèces font l'objet d'une réglementation particulière et doivent être gérées), mais aussi les méthodes de gestion de ces espèces. La FREDON 87 poursuivra ce travail de sensibilisation auprès des collectivités (communes ou intercommunalités) mais aussi du grand public. Elle viendra en appui au SABV pour dispenser des conseils de gestion aux propriétaires demandeurs, mais également pour la réalisation d'inventaires.</p> <p>De la même manière, des actions de gestion d'EEE ont été menées lors de la précédente programmation (Graine et Vienne) et il conviendra de poursuivre les opérations d'arrachage afin de ne pas perdre le bénéfice des opérations. De plus, lors du diagnostic réalisé sur la Vienne en 2021 et 2022, de nouvelles EEE ont été trouvées. Il conviendra de définir la marche à suivre pour limiter leur prolifération, à minima sur les secteurs à enjeu patrimonial.</p> <p>Les données récoltées dans les études et suivis des espèces envahissantes pourront être transmises à l'EPTB Vienne qui assure la collecte et le partage de ces données sur le bassin de la Vienne.</p>							
Objectif général		<p>- Faire connaître la réglementation sur les espèces exotiques envahissantes</p> <p>- Apporter des solutions de gestion de ces espèces exotiques envahissantes</p>							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV FREDON87	Partenaire(s) signataire(s)	Autre(s)	EPTB Vienne Charente Eaux CBNMC				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Opérations		Calendrier					
<p>Pour les travaux d'arrachage des EEE, il conviendra en amont de bien définir les secteurs d'intervention et les protocoles. L'objectif est de limiter la prolifération des EEE dans les secteurs en début de colonisation.</p> <p>Concernant l'animation, la FREDON 87 poursuivra ses interventions sur le territoire du CTMA (veille, sensibilisation grand public et agents des collectivités, ...)</p>		Travaux de gestion des EEE hors AT 12 000 €		2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Animation FREDON87 (financement hors CTMA par une convention avec l'AELB jusqu'en 2024)					4 000 € Vienneb/c	4 000 € Vienneb/c	4 000 € Vienneb/c
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>12 000 €</b>		0 €	0 €	0 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<p>Les travaux d'arrachage des EEE ne seront menés que sur les secteurs nouvellement colonisés ou pour maintenir une situation sous contrôle. Pour cela, il est nécessaire de réaliser des suivis réguliers, notamment lors des visites de terrain portant sur différentes thématiques.</p> <p>Les missions portées par la FREDON 87 sur les EEE sont complémentaires aux actions du SABV et répondent à un besoin grandissant sur le territoire. Ces actions de sensibilisation s'inscrivent sur le long terme et nécessitent une vigilance accrue du fait de l'arrivée de nouvelles espèces ainsi qu'à l'évolution de la réglementation. De plus, des campagnes de piégeage des ragondins sont également engagées sur les territoires des communes adhérentes à la FREDON 87.</p>							
Taux d'aides possibles							<input type="checkbox"/> Financement CTMA	<input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)		0 €			
		Conseil Régional NA				0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		Total		0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		<p>- ml de cours d'eau avec intervention EEE</p> <p>- Nombre de réunions d'information organisées</p> <p>- Nombre de personnes sensibilisées</p>							

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs					
Intitulé de l'action (OS4_1_1)		Cartographier les étangs et les caractériser						
But (OS4_1)		Cartographier et caractériser les étangs (usages, état, statut)						
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 80		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le travail de cartographie et de caractérisation des étangs est réalisé sur l'ensemble du territoire de l'EPAGE. Il semble intéressant et utile de pouvoir mettre à jour régulièrement cette carte pour suivre les différents projets et/ou changements liés aux plans d'eau. Le diagnostic territorial réalisé par le SABV a permis de faire des zonages. Ces zonages seront pris en compte dans les interventions sur les plans d'eau (exemples : zonage biodiversité, zonage sécheresse...).						
Objectif général		- Améliorer la connaissances des étangs - Prendre en compte ces éléments pour les futurs projets						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne c, Aixette, Glane, Gorre, Graine, Grand Rieu, Félix, Brégère, Râches et Tranchepie ME Priorité 2 : Vienne b, Gramoulou et Boulou ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT16/87 SDIS		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette base de données des plans d'eau pourra être mise à jour régulièrement dans le cadre des échanges avec les structures partenaires. La caractérisation des plans d'eau sera elle aussi affinée au gré des rencontres avec les propriétaires d'étangs.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'étangs recensés - Localisation de ces plans d'eau - Densité d'étangs recensés - Caractéristiques de ces plans d'eau (statuts, usages, équipement...)						

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs				
Intitulé de l'action (OS4_1_2)		Prioriser les interventions des collectivités dont le SABV					
But (OS4_1)		Cartographier et caractériser les étangs (usages, état, statut)					
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 80		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Un arbre de décision a été créé par le SABV. Il permettra de pouvoir évaluer les différents types de cas selon les statuts et les usages des plans d'eau. Selon ces différents cas, le SABV n'interviendra pas de la même manière pour accompagner les propriétaires. De plus, le bassin test du Gôt (ME Aixette) a été proposé à la DDT afin de travailler à la régularisation des 14 plans d'eau du bassin versant pendant la durée du CTMA.					
Objectif général		- Utiliser les outils créés : arbre de décision - Permettre de prioriser les interventions du SABV					
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne c, Aixette, Glane, Gorre, Graine, Grand Rieu, Félix, Brégère, Râches et Tranchepie ME Priorité 2 : Vienne b, Gramoulou et Boulou ME Priorité 3 :					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT87/16		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions	Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles	-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>	<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action	Le travail d'état des lieux et de diagnostic réalisé sur chaque masse d'eau a permis de définir des sous bassins prioritaires pour la mise en œuvre de l'animation sur l'OS4. Le travail réalisé par l'EPTB sur la stratégie des plans d'eau vient appuyer ces choix.						
Taux d'aides possibles				<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs				
Intitulé de l'action (OS4_2_1)		Accompagner les propriétaires dans l'aide à la décision					
But (OS4_2)		Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)					
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / dispositions 79 et 80		Type d'action		Niveau d'effet attendu			
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Les programmes d'actions précédents ont permis d'engager une dynamique sur la prise en compte des plans d'eau des principaux cours d'eau du territoire. Les études terminées doivent maintenant faire l'objet de travaux en accompagnant les propriétaires selon l'arbre de décision. Suite à la cartographie et au travail de priorisation réalisé, certains étangs ont été ciblés prioritaires et des études d'aide à la décision devront être menées pour accompagner les propriétaires volontaires en respectant l'arbre de décision. Ces études technico-économiques permettent de déterminer les protocoles de travaux, les dimensionnements des ouvrages et les chiffrages des travaux. Les scénarii les plus adaptés techniquement, financièrement et le gain écologique seront choisis en fonction de chaque site.					
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner les propriétaires pour améliorer la gestion des étangs en se référant à l'arbre de décision</li> <li>- restaurer la continuité écologique</li> <li>- améliorer la qualité/quantité de l'eau</li> <li>- prendre en compte l'impact de chaque plan d'eau selon les évolutions possibles du climat (sécheresse)</li> </ul>					
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne c, Aixette, Glane, Gorre, Graine, Grand Rieu, Félix, Brégère, Râches et Tranchepie ME Priorité 2 : Vienne b, Gramoulou et Boulou ME Priorité 3 :					
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)	PNR (CATZHE) CEN NA EPTB Vienne	Autre(s)	DDT87/16	
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions	Total TTC (€)	Calendrier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etude d'aide à la décision (18)	120 000 €				50 000 €	40 000 €	30 000 €
Tranchepie ou Félix : étude	10 000 €					10 000 €	
Etude d'effacement (15)	75 000 €				25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>	<b>205 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	75 000 €	75 000 €	55 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les études seront réalisées en suivant les priorités définies dans l'OS4 et l'arbre de décision, mais aussi selon la volonté des propriétaires d'adhérer à la démarche. Suivant chaque contexte, l'étude pourra prendre plusieurs formes : étude d'aide à la décision complète, étude de rétablissement de la fonctionnalité de la dérivation (cas du plan d'eau de Boischenu sur la Graine), ... Elle permettra d'orienter au mieux les propriétaires pour le devenir de leur site en tenant compte du contexte et des usages associés. Pour le bassin du Gôt, bassin test sur la masse d'eau de l'Aixette, l'objectif est d'atteindre 100 % de réalisation sur les 14 plans d'eau irréguliers. Une animation spécifique sera conduite avec les services de la DDT87.					
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50-90%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	132 500 €			
	Conseil Régional NA	0-30%		39 000 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)						
			Total	171 500 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs :		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :		Objectifs techniques de résultats à 3 ans :	
		- Nombre d'études réalisées - Nombre de propriétaires sollicités		- Nombre d'études		- 34 études réalisées	

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs					
Intitulé de l'action (OS4_2_2)		Accompagner les propriétaires dans la réalisation						
But (OS4_2)		Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)						
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 11		Type d'action		Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Cette action est une des actions phares du CTMA avec la restauration de la continuité écologique car elle répond aux pressions "Morphologie", "Obstacle" et "Hydrologie" de la DCE qui concernent 85 % des masses d'eau du CTMA. Elle est également complexe. Fort de son expérience du précédent CTMA (19 étangs effacés et 9 aménagés), des choix ont été faits pour cibler des sous bassins prioritaires au sein des masses d'eau les plus grandes. Suite aux études engagées ou prévues (OS4.2.1), les chantiers seront réalisés par le SABV ou Limoges Métropole, toujours dans l'accompagnement des propriétaires et selon l'arbre de						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner les propriétaires pour améliorer la gestion des étangs en se référant à l'arbre de décision</li> <li>- restaurer la continuité écologique</li> <li>- améliorer la qualité/quantité de l'eau</li> <li>- prendre en compte l'impact de chaque plan d'eau selon les évolutions possibles du climat (sécheresse)</li> </ul>						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne c, Aixette, Glane, Gorre, Graine, Grand Rieu, Félix, Brégère, Râches et Tranchepie ME Priorité 2 : Vienne b, Gramoulou et Boulou ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	Aides directes : Communes et EPCI		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Total TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
FRGR0384 Graine : Travaux sur 1 site public boischenu - Hors AT		525 000 €				525 000 €		
Travaux d'effacement d'étangs 9 sites		510 000 €				110 000 €		400 000 €
Travaux d'effacement d'étangs 13 sites - Hors AT		730 000 €				330 000 €	400 000 €	
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>1 765 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	965 000 €	400 000 €	400 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les travaux de restauration seront réalisés en suivant les priorités définies dans l'OS4 mais aussi selon le stade d'avancée des différentes études et projets et la volonté des propriétaires. Suivant les choix d'intervention faits par les propriétaires à l'issue des études, le financement des opérations sera différent. Pour le bassin du Gôt, bassin test sur la masse d'eau de l'Aixette, l'objectif est d'atteindre 100 % de réalisation sur les 14 plans d'eau irréguliers. Une animation spécifique sera conduite avec les services de la DDT87. Cette action intègre également les interventions à prévoir sur les plans d'eau ayant bénéficié de l'étude sur le soutien d'étiage.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0-90%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	459 000 €			
		Conseil Régional NA	0-10%		176 500 €			
		EUROPE	80%		1 004 000 €			
						Total	1 639 500 €	
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs :		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :		Objectifs techniques de résultats à 3 ans :		
		- Nombre d'étangs mis aux normes ou effacés - Indicateurs liés à la qualité : suivis physico-chimiques et biologiques		- Nombre de projets		- 9 projets travaux		

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs				
Intitulé de l'action (OS4_2_3)		Prioriser les aides en fonction des objectifs poursuivis notamment par le SABV					
But (OS4_2)		Accompagner les propriétaires (diagnostic et travaux)					
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Les financements des CTMA peuvent être complétés par d'autres dispositifs financiers disponibles sur le territoire : prime à l'effacement de l'EPTB Vienne, Appels à projets Continuité, ... Une veille est nécessaire afin de bénéficier de ces dispositifs et de les utiliser pour des projets pertinents, suivant les priorités d'intervention définies et l'arbre de décision.					
Objectif général		- Utiliser les outils créés : arbre de décision - Permettre de prioriser les interventions du SABV					
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne c, Aixette, Glane, Gorre, Graine, Grand Rieu, Félix, Brégère, Râches et Tranchepie ME Priorité 2 : Vienne b, Gramoulou et Boulou ME Priorité 3 :					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT16/87 AELB		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation nécessaire à la mise en œuvre des actions opérationnelles		-					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Dans le respect de l'arbre de décision, la prime à l'effacement de l'EPTB pourra être mobilisée si nécessaire (effacement de petits sites déjà très dégradés ou complément de financement sur des sites plus importants), tout comme l'AAP continuité de l'AELB. Ces outils financiers pourront également permettre la réalisation de travaux sur des bassins non prioritaires.					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financiers potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
(Prime EPTB)							
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de plans d'eau traités grâce aux AAP					

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs					
Intitulé de l'action (OS4_3_1)		Approfondir les connaissances sur l'évaporation vs évapotranspiration						
But (OS4_3)		Connaître et communiquer						
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Dans le contexte climatique actuel et avec 2001 plans d'eau recensés sur le territoire du CTMA et une surface en eau estimée à 1137 ha, la question de la surévaporation des plans d'eau en période d'étiage se pose inévitablement. Le travail mené par l'EPTB Vienne présenté dans le rapport d'étude de Sandra Freyssinet "Caractérisation des plans d'eau du bassin de la Vienne : inventaire, évolution, hiérarchisation, évaporation et priorisation des interventions" réalisé en 2020, fait état de l'art sur cette thématique en en démontre sa complexité liée aux nombreux paramètres qui rentrent en jeu dans le phénomène. Une veille sera réalisée afin de se tenir informé des différents travaux de recherches réalisés sur le sujet.						
Objectif général		- synthétiser les données existantes - valoriser les données existantes						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne PNRPL UNILIM	Autre(s)			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%	0 €			
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)						
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS4	Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs					
Intitulé de l'action (OS4_3_2)		Communiquer auprès du grand public pour souligner l'impact des étangs sur la ressource						
But (OS4_3)		Connaître et communiquer						
Liens SDAGE : Orientations 1 et 7 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées / disposition 79		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Malgré les outils de communication développés lors des précédents CTMA, il est nécessaire de poursuivre et renforcer la communication auprès du grand public sur cette thématique pour une meilleure acceptation. Il est important d'expliquer l'impact des étangs sur la ressource en eau et la nécessité d'une approche globale par bassin en tenant compte des usages afin de définir les différentes solutions d'aménagement, y compris l'effacement.						
Objectif général		- améliorer l'acceptation des actions par le grand public - valoriser les actions engagées sur les étangs						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne c, Aixette, Glane, Gorre, Graine, Grand Rieu, Félix, Brégère, Râches et Tranchepie ME Priorité 2 : Vienne b, Gramoulou et Boulou ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées Lien avec l'OS10.1.1 à OS10.1.8 Lien avec l'OS10.2.2		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Différents outils de communication seront développés (chiffrage dans l'OS10) et pourront être intégrés au webdocumentaire. Hors CTMA, l'EPTB Vienne a un projet de vidéo sur cette thématique. Elle pourra être relayée par le SABV sur les territoires des CTMA.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA	<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'outils de communication - Nombre de manifestations - Nombre de participants						

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année			
Intitulé de l'action (OS5_1_1)		Poursuivre et affiner les études de type HMUC				
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension				
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Dispositions 25, 26 et 27		Type d'action			Niveau d'effet attendu	
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante	
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement	
Situation actuelle		<p>Depuis 1960, une baisse de 25% des débits d'étiage est constatée. Cette diminution des débits, résulte en partie du dérèglement climatique mais également de l'évolution des usages et des pratiques (multiplication du nombre de plans d'eau, drainage de zones humides, disparition de haies, diminution de la surface en prairie permanente, artificialisation des sols...). Cette situation engendre de forts enjeux tant pour les milieux que pour les usages.</p> <p>Pour assurer une gestion durable de la ressource, l'EPTB Vienne portera entre 2022 et 2024 une étude Hydrologie Milieux Usages Climat à l'échelle des SAGE Vienne et Vienne tourangelle visant à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques.</p> <p>D'autres études réalisées ou en cours seront utiles à la réalisation d'une étude HMUC sur les territoires des SAGE Vienne et Vienne Tourangelle : étude relative à la détermination des volumes prélevables sur la Vienne aval (EPTB Vienne, 2012), étude prospective sur l'évolution du climat et les effets induits sur la ressource en eau réalisée dans le cadre du LIFE eau et Climat (EPTB Vienne / mars 2021-juin 2022), étude sur la disponibilité de la ressource en eau potable (conseil départemental de la Haute Vienne / janvier 2022-décembre 2023), étude du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne préfigurant une étude HMUC sur le bassin de la Vienne médiane (2019)</p>				
Objectif général		<p>- Assurer une gestion durable de la ressource en eau</p> <p>- Préserver le patrimoine naturel</p>				
Priorités		Tout le territoire				
Maître(s) d'ouvrage(s)		EPTB Vienne	Partenaire(s) signataire(s)	Autre(s)	DDT87	
Détails financiers des actions						
Descriptions des actions					Calendrier	
					2023	
					2024	
<p>Cette étude appréhende et traite les volets hydrologie, milieu, usages et climat, et rapproche et croise ces quatre volets. Elle vise à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'étude détaille le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, s'intéresse particulièrement aux relations nappes-rivières et aux usages (plans d'eau, prélèvements, ...). Elle définit des débits biologiques, qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant. Ces débits doivent être comparés aux débits statistiques (influencés ou naturels reconstitués) et notamment au QMNA5 (qui intègre les effets des pressions).</p> <p>L'étude identifie les lacunes de connaissances (hydrologie, pression...) et analyse la pertinence de l'ensemble des indicateurs hydrologiques et piézométriques du dispositif de gestion structurelle, la position des points nodaux ainsi que du dispositif de gestion de crise sur le bassin versant.</p> <p>Selon les résultats de cette analyse, elle propose une adaptation des valeurs des débits et piézométries objectifs d'étiage du SDAGE sur le bassin, ainsi que des seuils piézométriques et hydrométriques de gestions de crise. (En considérant notamment les éléments du SDAGE et la définition du seuil de crise proposée par la circulaire du ministère de la transition écologique solidaire du 18 mai 2011).</p> <p>L'étude doit permettre d'aboutir à la définition de volumes prélevables et doit effectuer des propositions d'encadrement à ce titre.</p> <p>Des propositions de renforcement du suivi hydrologique et piézométrique seront détaillées si nécessaire.</p> <p>Les résultats de cette étude doivent permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <input checked="" type="checkbox"/> améliorer les connaissances concernant la ressource en eau et ses usages sur le territoire</li> <li>• <input checked="" type="checkbox"/> proposer si nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une adaptation des objectifs de gestion structurelle (DOE au point nodal du SDAGE, DOE complémentaires, valeurs de piézométrie objectif d'étiage sur les principaux réservoirs aquifères)</li> <li>- des objectifs et indicateurs de gestion de crise,</li> <li>- une définition des volumes prélevables par unité de gestion,</li> </ul> </li> <li>• <input checked="" type="checkbox"/> le rendu de cette étude devra permettre de renseigner le diagnostic d'un, voire, de plusieurs Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau conformément aux attendus de la circulaire du 7 mai 2019 relative aux PTGE.</li> <li>• <input checked="" type="checkbox"/> cette étude doit être construite de manière à permettre une actualisation aisée par l'EPTB : actualisation des données climat, intégration de nouveaux débits biologiques réalisés sur le territoire, intégration de nouveaux volets (relatifs aux volumes hivernaux notamment) ...</li> </ul>					Financement SAGE Vienne Coût global de l'étude : 471 206€	
Coût total estimatif pour les 6 ans		-			-	-
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA	<input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €	
		Conseil Régional NA			0 €	
		Conseil Départemental Haute-Vienne				
		Conseil Départemental Charente				
		EUROPE (FEADER)				
				TAUX MAXI 80%	0 €	
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Partage de la ressource avec la détermination de volumes prélevables				

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année			
Intitulé de l'action (OS5_1_2)		Identifier ou estimer les DOE, DMB, ...				
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension				
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Dispositions 25 et 26		<b>Type d'action</b> <input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Analyse / suivi <input checked="" type="checkbox"/> Animation			<b>Niveau d'effet attendu</b> <input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement	
Situation actuelle		<p>Les fréquences plus rapprochées des sécheresses et leur sévérité notamment dans la durée amènent à réfléchir une approche plus quantitative de la ressource. Les données disponibles en la matière résident dans le réseau ONDE et quelques stations de mesures de débits plus généralement disposées sur la Vienne ou les principaux affluents. Peu de données existent sur les têtes de bassins versants.</p> <p>En partenariat avec l'EPTB Vienne qui va conduire une étude HMUC (fiche action OS5.1.1) dans laquelle la définition d'un DMB est envisagée sur la Glane et la Gorre, les résultats attendus dans le cadre de l'étude menée sur le soutien d'étiage/usage sur 5 grands plans d'eau situés sur les bassins versants de l'Oncre (Lac de Fromental), de la Vergogne (Lac de Cieux), de la Boulonnie (Etang de la Boulonnie) et la Mothe (Etang du Picq) sur la masse d'eau de la Glane (FRGR 0382), et le dernier sur le bassin versant du Gorret (Etang de la Pouge) sur la masse d'eau de la Gorre (FRGR0383) pourront compléter les données de débits sur ces mêmes affluents.</p>				
Objectif général		- Assurer une gestion durable de la ressource en eau - Préserver le patrimoine naturel - Mieux gérer les périodes d'étiage				
Priorités		ME Priorité 1 : Glane, Gorre, Graine et Aixette ME Priorité 2 : Grand Rieu, Brégère, Boulou, Râches ME Priorité 3 : Gramoulou, Félix, Tranchepe				
Maître(s) d'ouvrage(s)	EPTB Vienne SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		
<b>Détails financiers des actions</b>						
Descriptions des actions					Calendrier	
					2023	2024
<p>L'étude HMUC Vienne (OS-5-1-1) vise à évaluer la ressource en eau disponible et à organiser sa gestion en vue d'atteindre un équilibre entre les besoins en eau par usage et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques.</p> <p>L'étude détaille le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du bassin, s'intéresse particulièrement aux relations nappes-rivières et aux usages (plans d'eau, prélèvements, ...). Elle définit des débits biologiques, qui correspondent à une plage de débits d'une rivière permettant de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces y vivant. Ces débits doivent être comparés aux débits statistiques (influencés ou naturels reconstitués) et notamment au QMNA5 (qui intègre les effets des pressions).</p> <p>Dans le cadre de l'étude HMUC Vienne, il sera réalisé 2 campagnes de mesure en moyennes eaux et basses eaux pour l'application du protocole ESTIMHAB (ou équivalent) pour la détermination de plages de débits biologiques. Après la réalisation d'une première série de 13 débits biologiques dans le cadre de la mutualisation entre les SAGE Creuse, Vienne et Vienne Tourangelle en 2021, il est estimé qu'au maximum 15 débits biologiques sont à réaliser en complément. Plusieurs phases d'investigation de terrain (hydrologie et hydrogéologie) seront programmées et tributaires des conditions hydrologiques.</p> <p>La détermination des débits biologiques permettra d'alimenter le volet milieux de l'étude HMUC et sera utilisée pour déterminer des débits de gestion conjoncturelle et de crise, basés sur des indicateurs biologiques, en complément des indicateurs statistiques classiquement utilisés aujourd'hui. C'est aussi sur la base des débits biologiques et de la détermination de débits objectifs d'étiage que les volumes prélevables par chaque usage seront déterminés à l'échelle d'unités de gestion cohérentes. De plus la détermination des débits biologiques répond à la disposition 25 du SAGE Vienne.</p>					Financement SAGE Vienne Coût global de l'étude : 471 206€	
Coût total estimatif pour les 6 ans		-			-	-
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'amélioration de la connaissance des débits sera réalisée à 2 niveaux : - étude HMUC à l'échelle du SAGE Vienne sur les principaux cours d'eau en tension : Glane, Gorre, Aurence, Briançe - étude de soutien d'étiage des plans d'eau qui apportera des données sur les affluents. De plus, une réflexion pourra être engagée sur la définition du DMB de la Vienne à l'échelle du SAGE.				
<b>Taux d'aides possibles</b>					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA	
Financiers potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €		
	Conseil Régional NA			0 €		
	Conseil Départemental Haute-Vienne					
	Conseil Départemental Charente					
EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Révision des seuils des débits de gestion conjoncturelle (débits de crise) et structurelle (débit objectif d'étiage) - Partage de la ressource avec la détermination de volumes prélevables.				

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année						
Intitulé de l'action (OS5_1_3)		Identifier les productions agricoles à soutenir en lien avec les enjeux locaux de changement climatique							
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension							
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 35		Type d'action		Niveau d'effet attendu					
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Action structurante					
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		<p>Etant donné le contexte actuel, et les nombreuses périodes estivales compliquées à gérer pour les agriculteurs, une réflexion doit être engagée pour trouver des solutions permettant le maintien de l'élevage en tenant compte de la ressource en eau : l'Herbe amie de l'eau. Cette réflexion peut soulever plusieurs sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diversité des cultures et notamment des cultures plus économes en eau et de leur irrigation voire moins traitées (micropolluant)</li> <li>- le rôle des cultures fourragères pour l'économie globale de l'exploitation : autonomie alimentaire</li> </ul> <p>Il pourra être proposé l'intégration de ces questions dans le volet agronomique des DIE (fiches actions OS 1.1.1 et OS 5.2.2), évolution des cultures, lien avec les PAEc et les aides aux équipements ou remplacement des cultures en place (transition).</p>							
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des pistes pour maintenir l'élevage dans un contexte de changement climatique</li> <li>- Accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de changements de pratiques pour faire face à un manque d'eau</li> </ul>							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR	Autre(s)				
<b>Détails financiers des actions</b>									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier						
			2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles Lien OS11.2.1		-							
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).							
<b>Taux d'aides possibles</b>					<input type="checkbox"/> Financement CTMA				
					<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €					
		Conseil Régional NA		0 €					
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)	TAUX MAXI 80%	0 €					
Evaluation / indicateurs de suivi		- Nombre d'agriculteurs rencontrés							

Fiche action n°		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année			
Intitulé de l'action (OS5_1_4)		Encourager les économies d'eau notamment dans les collectivités				
But (OS5_1)		Identifier les secteurs ou sous bassins en tension				
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 33		Type d'action		Niveau d'effet attendu		
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante	
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement	
Situation actuelle		Dans un contexte où les périodes de sécheresse s'amplifient et deviennent récurrentes, réaliser des économies d'eau est une solution simple et peu coûteuse pour agir face aux changements climatiques. Ainsi, afin d'accompagner les collectivités, l'EPTB Vienne a édité un guide proposant des solutions pour économiser l'eau, préserver les ressources et limiter les impacts. En complément, l'établissement propose d'accompagner des collectivités (communes ou EPCI) volontaires pour réaliser un audit de leur consommation d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics et proposer la mise en place d'actions pour réduire les consommations en eau.				
Objectif général		- Assurer une gestion durable de la ressource en eau - Gérer durablement la ressource quantitative				
Priorités		Une liste de communes dites prioritaires a été identifiée à partir des critères suivants : > 1 000 habitants, pression hydrologie, pression AEP sur l'hydrologie et en prenant en compte les dires d'experts				
Maître(s) d'ouvrage(s)	EPTB Vienne	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Collectivités bénéficiaires FREDON NA	
Détails financiers des actions						
Descriptions des actions					Calendrier	
					2023	2024
<p>L'EPTB Vienne propose un accompagnement aux collectivités volontaires pour appliquer la méthodologie développée dans le guide des économies d'eau. Les principales étapes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- constituer une équipe de projet et définir un périmètre d'intervention</li> <li>- inventorier et diagnostiquer les sites consommateurs d'eau</li> <li>- définir un plan d'actions hiérarchisé par site d'intervention</li> <li>- suivre et évaluer les actions</li> <li>- communiquer pour valoriser la démarche et sensibiliser à la réduction des consommations d'eau (notamment en s'appuyant sur le guide des économies d'eau).</li> </ul> <p>Le montant forfaitaire d'un accompagnement s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- commune &lt; 5 000 habitants : 4 318€ TTC, soit un reste à charge de 2 159€ TTC après déduction faite des aides de l'Agence de l'eau</li> <li>- commune &gt; 5 000 habitants ou EPCI : 5 896€ TTC, soit un reste à charge de 2 948€ TTC après déduction faite des aides de l'Agence de l'eau</li> </ul>					<p>Financement SAGE Vienne</p> <p>Commune &lt; 5000 habitants : 4 318€ TTC</p> <p>Commune &gt; 5000 habitants et EPCI : 5 896€ TTC</p>	
Coût total estimatif pour les 6 ans			0 €		0 €	0 €
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €		
	Conseil Régional NA			0 €		
	Conseil Départemental Haute-Vienne					
	Conseil Départemental Charente					
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de collectivités engagées dans la démarche</li> <li>- Quantité d'eau économisée</li> <li>- Nombre d'actions en faveur des économies d'eau mises en œuvre</li> </ul>				

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année				
Intitulé de l'action (OS5_2_1)		Utiliser ou définir les méthodes d'estimations fiables, simples, et efficaces					
But (OS5_2)		Evaluer les besoins réels de l'agriculteur					
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 35		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		L'évaluation des consommations réelles de l'eau et de son coût dans une exploitation est, à l'image de l'industrie, généralement sous estimée. Cette évaluation demande de bien connaître et de pouvoir évaluer le système et le cheminement global de l'eau dans l'exploitation. A notre connaissance, il n'existe pas de méthodes fiables, simples et efficaces pour le faire. Des premières expériences semblent en cours en Bretagne, il conviendrait de se nourrir de ces retours d'expériences pour les adapter au contexte du SABV. Un lien avec le CIIRPO et le projet "ISABEL" peut être intéressant.					
Objectif général		- Mieux évaluer les consommations réelles en eau - Mieux équiper les exploitations dans ce suivi volumétrique - Définir des sources d'économie globale (temps, transport, pompage, électricité, investissements, ...)					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Charente Eaux Aquassay	
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier			
				2023	2024	2025	2026
Animation (OS11)							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €	
		Conseil Régional NA				0 €	
		Conseil Départemental Haute-Vienne					
		Conseil Départemental Charente					
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%		0 €	
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année				
Intitulé de l'action (OS5_2_2)		Mettre en place un axe de caractérisation spécifique dans les DIE					
But (OS5_2)		Evaluer les besoins réels de l'agriculteur					
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 35		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Dans les Diagnostics Individuels d'Exploitations prévus dans la fiche action OS1.1.1, plusieurs volets sont proposés aux exploitants agricoles (eau, agronomie, biodiversité/zones humides, haies). Lien avec les volets "agronomie" et "eau" des DIE : la fiche OS5.2.1 doit être un outil à développer ou construire pour améliorer les DIE à l'avenir de manière à affiner le coût réel de l'Eau dans les exploitations					
Objectif général		- Réfléchir et développer une nouvelle partie dans les DIE pour obtenir le coût réel de l'eau dans l'exploitation - Affiner et détailler les données de quantité d'eau utilisées dans une exploitation					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation (lien avec la fiche action OS 1.1.1)		-					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €		
		Conseil Régional NA			0 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne					
		Conseil Départemental Charente					
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année				
Intitulé de l'action (OS5_3_1)		Proposer et soutenir des évolutions d'outils agricoles en ce sens (PAEc)					
But (OS5_3)		Proposer des évolutions de pratiques ou de systèmes pour réduire ces besoins					
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 35		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		<p>Depuis 2011, un programme agro-environnemental complémentaire aux autres actions a été mis en œuvre avec pour objectif de préserver et mieux gérer les zones humides agricoles dans les lits majeurs des bassins versants de la Glane, de l'Aixette et de 2 affluents de la Vienne (les ruisseaux du Grand Rieux et des Râches). Il était aussi existant sur le territoire de la Gorre et de la Graine. Le travail effectué par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne s'effectue exclusivement dans une approche territoriale liée à la ressource en eau et aux bassins versants. Le contrat territorial des milieux aquatiques ainsi que les mesures agroenvironnementales climatiques (surfaciques, linéaires ou liées à des investissements non productifs) constituent des outils primordiaux pour la mise en œuvre de ses actions orientées vers le retour à un bon état écologique édicté par la directive cadre sur l'eau.</p> <p>En 2022, la DRAAF a identifié cinq enjeux majeurs en Nouvelle-Aquitaine : la biodiversité, l'eau, l'élevage et les prairies, l'agriculture en zone intermédiaire et le pastoralisme.</p> <p>Au sein de ces zones à enjeu environnemental, l'autorité de gestion sélectionne des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), portés par un acteur de territoire, désigné comme opérateur.</p> <p>Dès lors qu'un PAEC est retenu, les agriculteurs du territoire peuvent prétendre à une ou plusieurs mesures agro-environnementales climatiques dites MAEC. L'objectif sur le territoire est de maintenir, préserver voire augmenter les surfaces en herbe autour des sites [ZHIEP, ZSGE, ZDH] ou des zonages stratégiques [biodiversité (N2000, RNN, RNR, sites CEN, TVB), AEP (AAC et/ou PPR), inondations (PPRI, AZI), sécheresse (BV HMUC)...] notamment en développant la conversion des terres arables en prairie.</p> <p>Un PAEC à l'échelle de l'EPAGE va être déposé.</p>					
Objectif général		- Renouveler, mettre en place et développer les MAEC à enjeu "Eau" ciblées au regard des enjeux ci-dessus					
Priorités		<p>ME Priorité 1 : Le Boulou, Le Félix, L'Aixette, La Glane, La Graine</p> <p>ME Priorité 2 : La Gorre, Le Gramoulou, La Vienne du Palais sur vienne à Saint Junien, Le Tranchepie</p> <p>ME Priorité 3 : La Vienne de Saint Junien à Saillat sur vienne, Les Râches</p>					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR CEN NA	Autre(s)			
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation (OS11)		-					
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%	0 €			
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)						
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_3_2)		Innover en soutenant des achats de fournitures ou matériels adaptés (AAP)						
But (OS5_3)		Proposer des évolutions de pratiques ou de systèmes pour réduire ces besoins						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Disposition 35		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La conversion vers des cultures plus économes en Eau peut engendrer des coûts non négligeables ou nécessiter des adaptations de matériels. L'accompagnement des agriculteurs volontaires dans ces évolutions et la recherche des moyens d'accompagnement techniques et financiers pour ces adaptations s'inscrivent dans cette action. Faire un état de l'art en la matière ou des retours d'expériences d'autres territoires engagés pour s'approprier et développer les modèles existants en place sur l'hexagone.						
Objectif général		-Accompagner les agriculteurs volontaires dans ces évolutions -Trouver des moyens d'accompagnement techniques et financiers pour ces adaptations - Utiliser les modèles existants						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FREDON	Autre(s)	Charente Eaux Fédération de CUMA Opérateurs agricoles			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_4_1)		Orienter vers des étangs de proximité si possible avec un engagement d'aménagements						
But (OS5_4)		Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le territoire du CTMA, comporte près de 2000 étangs dont 1402 situés dans le domaine agricole. La question des usages des étangs a été largement débattue lors de la concertation notamment pour une vocation agricole. Un arbre de décision a identifié des pistes d'accompagnement pour certaines cibles d'intérêt général (maraichage, cultures fourragères, abreuvement) et dans certaines conditions. Certains étangs pourraient donc convenir à ces usages tout en limitant leur impact sur les milieux aquatiques, ce qui sous entend des équipements adaptés.						
Objectif général		- Réfléchir l'aménagement ou l'effacement des étangs dans une démarche globale du diagnostic individuel de l'exploitation - Orienter un usage pour un plan d'eau s'il est clairement identifié, que les besoins sont chiffrés et accompagnés (en parallèle de réflexions sur les sources d'économie d'eau)						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR	Autre(s)			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation et lien fiche OS4		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA		0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)	TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année				
Intitulé de l'action (OS5_4_2)		Mener un plan de gestion des haies cohérent					
But (OS5_4)		Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante					
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Règle 3 et dispositions associées / dispositions 37 et 38		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		La période du remembrement a entraîné la destruction d'importants linéaires de haies. La disparition de ce bocage a eu des incidences fortes sur des cortèges entiers de biodiversité, insectes, oiseaux, reptiles, etc...). La bibliographie est riche en la matière. Enfin, plus récemment, des phénomènes d'inondations localisées ont été mis en évidence par les communes lors d'une étude conduite par le SABV. Le rôle des haies sur l'ensemble de ces enjeux est primordiale.					
Objectif général		- Conduire des états des lieux locaux et spécifiques avec un diagnostic des haies et des ripisylves pour améliorer ce réseau sur les zonages ciblés pour répondre aux enjeux					
Priorités		Tout le territoire du CTMA					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)	LPO	Autre(s)	Prom'haies CETEF CRPF		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Lien fiche action OS1.1.		-					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action passe par l'animation auprès des agriculteurs, des collectivités et des citoyens pour la gestion et la plantation de haie, et plus largement des techniques de l'agroforesterie. Des exploitations "vitrines" pourront être proposées afin de donner des exemples de bonnes pratiques sur cette thématique, ainsi que l'organisation de chantiers participatifs pour l'étape de plantation. Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financiers potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi	- Nombre de DIE réalisé avec un volet "haie" - Linéaire de haies plantées						

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année					
Intitulé de l'action (OS5_4_3)		Conduire des opérations favorisant le restockage d'eau dans les sols						
But (OS5_4)		Proposer l'utilisation de capacité de stockage existante						
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Dispositions 37 et 38		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Depuis plusieurs décennies, de nombreuses zones humides ont disparues notamment à cause des drainages anciens liés au remembrement et de l'urbanisation qui rend les sols de plus en plus imperméables et donc favorise l'érosion des sols et des ruissellements plus intenses. Le fonctionnement de ces milieux humides est donc perturbé. Il est nécessaire de restaurer le rôle hydrologique de l'eau dans les sols, avec des solutions fondées sur la nature. Cette action fait un lien avec les fiches actions de l'OS3 et tient compte des zonages "SDAGE", "Sécheresse", "Biodiversité" et "Inondation, ruissellement" du diagnostic.						
Objectif général		-Renaturer et restaurer des zones d'infiltration de l'eau dans les sols : lien avec les haies sur les secteurs "inondations", restauration des ZDH par désenrésinement, dérainage, réhabilitation des friches industrielles, etc...						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV CENNA LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation (lien avec les fiches actions de l'OS3 et de l'OS11)		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Surface de zones humides restaurées						

Fiche action		OS5	Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année				
Intitulé de l'action (OS5_5_1)		Compenser 2 x le volume (ou la surface) de l'ouvrage aménagé par un ou des effacements					
But (OS5_5)		Compenser les prélèvements et aménagements réalisés (Séquence ERC)					
Liens SDAGE : Orientations 6, 7 et 8 Liens SAGE Vienne : Règles 12 et 13 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		La demande de création de plans d'eau à des fins de prélèvement est croissante sur les territoires. Dans le cas d'absence de plans d'eau à proximité du projet, il pourrait être envisager la possibilité d'une création accompagnée d'une compensation à définir, afin de limiter l'impact sur la ressource. Une réflexion dans le cadre de la révision du SAGE Vienne pourrait être engagée dans ce sens.					
Objectif général		- Assurer une gestion durable de la ressource en eau - Gérer durablement la ressource quantitative					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT16/87 OFB	
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation		-					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action							
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi							

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage						
Intitulé de l'action (OS6_1_1)		Cartographier et zoner les espaces forestiers							
But (OS6_1)		Identifier les organisations forestières sur les sous bassins sensibles							
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / disposition 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		<p>Les milieux forestiers sont très présents sur le territoire de l'EPAGE. Seules les données de recensement de l'IGN des espaces boisés à permis au SABV d'avoir une vision du recouvrement de ces habitats sur les différentes masses d'eau. Néanmoins ces données peuvent être imprécises du fait de la dynamique de la gestion sylvicole et de la date de la donnée. Par ce premier travail, il est estimé à 778,76 km<sup>2</sup> la surface de forêt sur l'ensemble des masses d'eau de l'EPAGE dont près de 316,75 km<sup>2</sup> sur le CTMA Vienne médiane et affluents.</p> <p>L'implication de nouveaux organismes partenaires et prestataires va permettre d'approfondir les connaissances sur la réelle représentativité des espaces boisés sur le territoire, leur état, leur dynamique et ainsi constituer une base connaissance robuste sur cette thématique.</p>							
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtenir une connaissance plus précises des peuplements forestiers du territoire</li> <li>- Connaître les propriétaires, les gestionnaires et les modes de gestion appliqués sur les différents boisements</li> </ul>							
Priorités		L'ensemble du territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CRPF PnrPL Association des collectivités forestières	Autre(s)	ONF			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la mise en œuvre des actions opérationnelles		-							
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Ce travail de cartographie a été réalisé mais il sera mis à jour régulièrement suivant les nouvelles données disponibles.							
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA				
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €			
		Conseil Régional NA				0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%		0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface forestière sur le territoire déclinée par masse d'eau</li> <li>- Détermination des ensembles/types de boisements et de la surface couverte</li> <li>- Qualité et viabilité des boisements</li> </ul>							

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_2_1)		Acheter des zones forestières						
But (OS6_2)		Maîtrise des pratiques et des usages						
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / disposition 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Au sein du CTMA Vienne Médiane et affluents, 36 captages à enjeux (curatif, préventif, prospectif) sont identifiés. Parmi eux 29 sont concernés par la présence de milieux forestiers. Une mauvaise gestion forestière peut causer diverses conséquences sur la qualité de l'eau comme l'enrichissement en aluminium initialement dans le sol et qui se voit devenir soluble par l'acidification du sol, ou encore, l'augmentation de la teneur en nitrate dans l'eau. La maîtrise foncière permet le contrôle des usages et des pratiques de gestion mises en place, et donc de limiter ces effets. Une volonté des élus est de travailler sur cette thématique forestière dans les périmètres de captage. Suite à la concertation menée par le SABV et les différents échanges, cette thématique s'intègre dans le programme d'actions du CTMA pour la première fois. Sur des secteurs à enjeux prioritaires, le syndicat, les gestionnaires AEP et certaines collectivités, pourront acquérir des parcelles forestières.						
Objectif général		- Améliorer la qualité de la ressource en eau à des fins de consommation humaine - Acquérir, maîtriser et améliorer les pratiques de gestion						
Priorités		ME Priorité 1 : La Vienne de St Junien à Saillat sur Vienne, la Graine (sous-bassin de la Vayres) ME Priorité 2 : La Glane, la Gorre, la Graine ME Priorité 3 : La Vienne du Palais à Saint Junien, l'Aixette, les Râches						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CENNA, LM, CRPF CD87 Association des collectivités forestières	Autre(s)	aides directes : communes et EPCI Gestionnaires AEP			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition de parcelles forestières en zone de captage AEP		Un cout moyen a été établi à 4500 €/ha					31 500 €	20 250 €
							Vienne c(1,5ha), Glane(2ha), Gorre(2ha) et Graine(2ha)	Aixette (2ha) et Glane (2,5ha)
Coût total estimatif pour les 6 ans		51 750 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31 500 €	20 250 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'acquisition sera faite sur les parcelles forestières ayant un enjeu pour l'eau et le captage. Une cohérence devra exister entre les acquisitions et les pratiques de gestion mises en place. La typologie de boisement devra être bénéfique à la qualité de l'eau. 11,5 ha ont été ciblés.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	25 875 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne	25%		12 938 €			
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	41 400 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Surface forestière acquise et typologie - Qualité de l'eau et absence des molécules polluantes - Qualité des boisements et des pratiques de gestion des boisements						

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_2_2)		Accompagner les usagers (moyens et outils)						
But (OS6_2)		Maîtrise des pratiques et des usages						
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action		Niveau d'effet attendu				
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Jusqu'à lors, la thématique forestière n'était pas très développée par le syndicat. La prise en compte de la dynamique forestière et le rapport avec l'eau est primordiale pour gérer et préserver au mieux la ressource. La première entrée consiste à accompagner les propriétaires sur les zones de captage en eau potable pour une gestion de leurs parcelles forestières adaptée et non impactante sur la qualité de l'eau et le ruissellement. Près de 435 propriétaires forestiers ont été identifiés sur les périmètres rapprochés des captages AEP.						
Objectif général		- Créer une dynamique d'accompagnement des propriétaires forestiers sur les zones de captages - Conseiller et orienter les propriétaires pour mettre en place une démarche de gestion durable plus respectueuse de la ressource en eau - Maîtriser la dynamique des peuplements forestiers en zone de captage et adapter les pratiques de gestion						
Priorités		ME Priorité 1 : La Vienne de St Junien à Saillat sur Vienne, la Graine (sous-bassin de la Vayres) ME Priorité 2 : La Glane, la Gorre, la Graine ME Priorité 3 : La Vienne du Palais à Saint Junien, l'Aixette, les Râches						
Maître(s) d'ouvrage(s)	CRPF SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNRPI CEN NA Opérateurs forestiers	Autre(s)	Gestionnaires AEP prestataires potentiels : Opérateurs forestiers			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
plans de gestion (animation, rédaction et accompagnement...)		Animation CRPF				34 000 € Vienne b(7), Vienne c(6), Aixette(8), Glane(16), Gorre (23), Graine(5) et Grand Rieu (2)	34 000 € Vienne b(7), Vienne c(6), Aixette(8), Glane(16), Gorre (22), Graine(5) et Grand Rieu (2)	34 000 € Vienne b(7), Vienne c(6), Aixette(8), Glane(16), Gorre (22), Graine(5) et Grand Rieu (2)
		Document de gestion durable 18 DGD + 6 (non prioritaire)					18 500 € Vienne b(3), Aixette(3), Glane (6) et Gorre (12)	23 700 € Vienne b(3), Aixette(3), Glane (6) et Gorre (12)
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>144 200 €</b>	0 €	0 €	0 €	34 000 €	52 500 €	57 700 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		La rencontre des propriétaires forestiers sera accompagnée de diagnostics et de documents de gestion définis par l'opérateur forestier. Le syndicat et les gestionnaires d'eau potable seront en soutien et apporteront leurs connaissances afin d'obtenir une gestion pertinente favorable à la qualité de l'eau du captage. Il est estimé que 30% des propriétaires rencontrés bénéficieront d'un plan de gestion. Cette action ciblera les masses d'eau de priorité 1 sur les premières années du contrat puis les autres masses d'eau sur les dernières années.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50 à 60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	82 300 €			
		Conseil Régional NA	20%		28 840 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	111 140 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - nombre de propriétaires forestiers rencontrés - nombre de documents de gestion durable réalisés						

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_2_3)		Proposer des modalités d'exploitation compatibles avec les ressources en eau et la biodiversité						
But (OS6_2)		Maîtrise des pratiques et des usages						
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		<p>Les milieux forestiers ont un réel impact sur le paysage dans lequel ils s'inscrivent. En effet, ils abritent une biodiversité forte et influent sur la dynamique de l'eau de surface et souterraine. Une mauvaise gestion ou la présence d'espèces non adéquates ont des conséquences non négligeables sur la qualité de l'eau et des milieux associés. L'enrichissement en matière organique et l'acidification des sols sont des résultants qui affectent la qualité de l'eau. Ceci peut se traduire par un enrichissement en aluminium ou en nitrate très important, qui peut, à terme rendre l'eau impropre à la consommation. Les espèces d'arbre de type "résineux" induisent les conséquences énoncées précédemment, et dans le cas où ils sont situés en bord de cours d'eau, le système racinaire n'est pas le plus favorable au maintien des berges.</p> <p>Par ailleurs des pratiques de gestion non raisonnée peuvent conduire à une destructuration du sol ainsi que sa mise à nue et donc favorise le ruissellement de l'eau. Ceci peut se traduire par des événements de coulée de boue ou encore des zones de débordements des rivières en aval notamment lors de fortes précipitations et la présence d'embacles sur le cours d'eau, phénomènes déjà observés sur le territoire par le syndicat, certains partenaires et de nombreux élus locaux. Maitriser les usages et les pratiques permettraient de limiter voir d'éviter ce type d'événements.</p>						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des pratiques de gestion forestières favorables à la qualité de l'eau</li> <li>- Mettre en place une gestion durable des ensembles forestiers</li> </ul>						
Priorités		<p>ME Priorité 1 : La Vienne de St Junien à Saillat sur Vienne, la Graine (sous-bassin de la Vayres)</p> <p>ME Priorité 2 : La Glane, la Gorre, la Graine</p> <p>ME Priorité 3 : La Vienne du Palais à Saint Junien, l'Aixette, les Râches</p>						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNRPL, CEN NA, LM CRPF Association des collectivités forestières	Autre(s)	Gestionnaires AEP Opérateurs forestiers		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux de désenrésinement (non prioritaire)		Un coût moyen a été établi à 7,8 € /ml de berge				0 €	25 000 €	
							Glane (3,3 km)	
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>25 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les plans de gestion devront répondre à un diagnostic et orienter une gestion à long terme de la zone forestière concernée. Une attention particulière sera à accorder aux parcelles incluses (ou attenantes) à un périmètre rapproché d'un captage en eau potable. Cette animation pourra permettre faire émerger des projets de travaux de désenrésinement, engagés à titre expérimental sur le territoire du CTMA.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	12 500 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne	25%		6 250 €				
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	20 000 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ml de berge restaurée</li> <li>- Nombre de captages bénéficiaires</li> </ul>						

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_3_1)		Sensibiliser les acteurs de la filière Sensibiliser les collectivités						
But (OS6_3)		Sensibiliser et communiquer						
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		<p>Les milieux forestiers se retrouvent dans divers contextes paysagers et hydrologiques. Ce type de milieu couvre près de 316,75 km<sup>2</sup> de territoire sur le CTMA Vienne Médiane et affluents. Plusieurs organismes et groupements forestiers sont présents.</p> <p>Les essences d'arbres et leurs gestions sont parfois inadaptées. La dynamique forestière et plus particulièrement de coupe s'est accrue ces dernières années à cause de la demande de bois et la pénurie connue par la France. Cette thématique est encore méconnue du grand public et souvent certains propriétaires et/ou gestionnaires manquent de connaissance à propos de la gestion particulière qui y est associée. Par ailleurs, la relation avec les ressources naturelles et le contexte paysager dans lequel s'insère le boisement est souvent difficile à appréhender. La nécessité d'apporter des éléments en faveur de la compréhension de ces milieux particuliers, de leur dynamique et leur gestion est réelle. Ceci est d'autant plus important sur les zones de captages en eau potable en fonction. Des guides et documents d'information existent afin d'orienter et sensibiliser les propriétaires sur les pratiques à mettre en place et la dynamique du milieu.</p>						
Objectif général		<p>- Construire des outils de communication et de sensibilisation des acteurs et propriétaires forestiers et diffuser les documents existants</p> <p>- Organiser des journée de formation et de sensibilisation à thème pour le grand public et l'ensemble des acteurs et propriétaires impliqués dans la gestion forestière</p>						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne, UNILIM Association des collectivités forestières PNR, CRPF, CEN NA	Autre(s)	Opérateurs forestiers			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées Lien avec l'OS10.1.1 à OS10.1.8		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Une communication et des éléments de sensibilisation devront être adaptés à différents types de public. Cette communication sera menée avec les organismes gestionnaires et les structures partenaires afin de valoriser et les documents/guides existants.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA		
						<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi	<p>- Nombre de journée ou événement de sensibilisation fait(e)s</p> <p>- Type et nombre de publics touchés</p> <p>- Nombre de documents de communication édités</p>							

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_4_1)		Faire connaître et respecter la réglementation						
But (OS6_4)		Utiliser la réglementation						
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La réglementation associée à l'eau et aux milieux forestiers est parfois méconnue. Il est important que les acteurs directement liés à la gestion de parcelle forestière aient connaissance de cette réglementation et l'appliquent. Celle-ci est évolutive, les instances de l'état et les organismes animateurs de territoires doivent être réactifs face à ces modifications afin de s'assurer que les connaissances de chacun des acteurs soient à jour.						
Objectif général		- Porter à connaissance la réglementation aux propriétaires et aux gestionnaires de parcelles forestières dans un contexte général et spécifique à l'eau potable. - Rappeler les obligations qui les incombent.						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR Périgord-Limousin, EPTB Vienne Opérateurs forestiers (ONF, CRPF) Association des collectivités	Autre(s)	Gestionnaires AEP DDT87			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		L'ensemble des actions engagées dans le cadre de l'OS6 va permettre une meilleure coordination des différents acteurs sur le terrain et donc de fait, une meilleure diffusion de l'information, quelle concerne les bonnes pratiques mais également la réglementation.						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- nombre de dossiers de demande de travaux pour du franchissement de cours d'eau						

Fiche action		OS6	Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en Eau notamment dans en zones de captage					
Intitulé de l'action (OS6_4_2)		Tendre vers plus de charte forestière (et/ou règlement de boisement)						
But (OS6_4)		Utiliser la réglementation						
Liens SDAGE : Orientation 6 Liens SAGE Vienne : Règle 4 et dispositions associées / dispositions 7 et 16		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Dans une démarche de cohérence et de bonne gestion des milieux forestiers, il est nécessaire de définir ou de convenir d'une stratégie forestière sur le territoire et en particulier sur les aires associées aux captages en eaux potables. Il existe à ce jour divers documents réglementaires et de prescriptions de gestion qui cadrent les actions sur les milieux forestiers. Au sein du parc naturel régional couvrant une partie du territoire du syndicat, la charte forestière est en révision pour aboutir à une nouvelle dès 2023. Il sera important de prendre en compte également le code de l'environnement, le règlement forestier, le statut juridique de "régime forestier", les plans d'aménagements forestiers et toutes autres réglementations s'appliquant sur les boisements et les pratiques de gestion. Une cohérence dans la démarche de gestion des boisements, en accord avec les différents éléments cités précédemment, portée conjointement par les syndicats (de rivière et d'eau potables), les élus, les propriétaires forestiers et les partenaires compétents, favorisera un maintien à long terme de ces milieux, de leur qualité et réduira le cas échéant certains effets négatifs (ex: acidification du sol et libération d'Al du sol).						
Objectif général		- Mettre en place une stratégie de gestion des milieux forestiers partagée de tous, en adéquation avec les différents éléments de cadrage et réglementaire						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	PNR Périgord-Limousin Opérateurs forestiers (ONF, CRPF) Association des collectivités forestières	Autre(s)	Gestionnaires des captages AEP		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		La zone de déploiement de la démarche s'orientera en priorité sur les périmètres d'aires d'alimentation de captage en eau potable et des ilots forestiers associés.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Construction d'une réseau d'acteur - Nombre de dossiers forestiers et suivis du respect des documents de cadrage						

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels					
Intitulé de l'action (OS7_1_1)		Gérer et restaurer raisonnablement la ripisylve et les embâcles						
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau						
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées / disposition 46		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La restauration de plusieurs cours d'eau du territoire a été réalisée lors de précédentes programmations, mais certaines depuis plus de 10 ans : la Glane, la Vienne, La Vayres, le Gorret, ... et certains affluents n'ont encore jamais fait l'objet de travaux. Plusieurs d'entre eux ont été diagnostiqués en 2021 et une intervention sur ces cours d'eau est nécessaire pour restaurer l'écoulement de l'eau et le transport sédimentaire en limitant le risque inondation. Sur d'autres secteurs, des plantations d'essences locales seront nécessaires pour renforcer les corridors écologiques de l'étude trames verte et bleue mais aussi pour le maintien des berges et la qualité de l'eau (température notamment). Une veille est menée de manière générale sur les tronçons à risque d'inondation (PPRI) pour la gestion des embâcles.						
Objectif général		- Restaurer les écoulements naturels - Assurer le transport sédimentaire - Limiter le risque d'inondation						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne b et c, Aixette, Glane, Gorre, Félix, Râches, Tranchepeie ME Priorité 2 : Graine, Boulou et Gramoulou ME Priorité 3 : Grand Rieu et Brègère						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût total TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Restauration de ripisylve		227 800 €				50 000 € Vienne b (Trein, Bagoulas, Plagne) et Vienne c (Fromager, Sauvarin et Cheval Blanc)	68 000 € Vienne b (cours ppal et affluents) et Vienne c (affluents) et Râches (affluents)	109 800 € Vienne b (Puy de Mallet, Gorre (Gorret) et Graine (Vayres))
Plantation de ripisylve		16 800 €				11 200 € Vienne b et Glane	5 600 € Vienne b	
Protection des plantations - clotures (non prioritaire)		13 200 €				8 800 €	4 400 €	
Protection des plantations - suivi		3 500 €					1 000 €	2 500 €
Restauration de ripisylve		15 000 €					15 000 € Félix	
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>276 300 €</b>	0 €	0 €	0 €	70 000 €	94 000 €	112 300 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<u>Restauration de ripisylve</u> : ces interventions sont réalisées par des entreprises spécialisées. Seuls les tronçons avec des embâcles ayant un impact fort sur les écoulements seront traités (embâcles gênant ou situé proche d'ouvrages) ou si il y a un enjeu lié au risque d'inondation. <u>Plantation de ripisylve</u> : quelques secteurs ont été repérés et méritent des plantations pour le maintien des berges ou la gestion de la température de l'eau.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)		110 520 €		
		Conseil Régional NA	20%			55 260 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne	20%			55 260 €		
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total		221 040 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Linéaire de cours d'eau restauré - Linéaire de ripisylve planté		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras): - linéaire de cours d'eau restauré (ripisylve) - linéaire de ripisylve régénéré		Objectifs techniques de résultats à 3 ans : - 29,7 km de ripisylve restaurés - 1,05 km de ripisylve planté		

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels						
Intitulé de l'action (OS7_1_2)		Aménager localement les lits mineurs des rivières							
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau							
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante				
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Suite à l'effacement du seuil du Limont sur la Gorre, il était prévu de réaliser des travaux de diversification des écoulements en partenariat étroit avec la Fédération de pêche et l'APPMA locale sur le parcours de pêche loisirs. L'objectif étant de faire de ce site une vitrine et démontrer que l'effacement des ouvrages n'était pas incompatible avec la pratique de la pêche. Différents aménagements peuvent être proposés pour améliorer l'état du lit mineur et diversifier les écoulements (épis déflecteurs, recharges granulométriques...), ou encore consolider les berges avec des techniques de génie végétal (fascines, plantations,...).							
Objectif général		- Restaurer ou améliorer les écoulements naturels - Permettre une diversification des habitats aquatiques							
Priorités		ME Priorité 1 : Gorre, Aixette, Glane, Félix, Râches, Tranchepie ME Priorité 2 : Graine, Boulou et Gramoulou ME Priorité 3 : Grand Rieu et Brègère							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	FDPMA87 (2ème partie du CTMA)	Autre(s)					
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Diversification des écoulements suite à l'effacement du seuil de Limont sur la Gorre		-					- étude interne	30 000 € Travaux	
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>30 000 €</b>		0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Une étude sera menée en interne avec la Fédération de pêche en 2025 afin de définir le projet d'aménagement. Le portage des travaux sera précisé au moment du bilan intermédiaire et les travaux seront réalisés sur la 2ème partie du CTMA. Les actions de restauration morphologique seront engagées en privilégiant des méthodes douces (ex : génie végétal).							
Taux d'aides possibles							<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		40%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)		12 000 €		
		Conseil Régional NA		20%			6 000 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne		20%			6 000 €		
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)							
					Total		24 000 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Nombre d'aménagements réalisés -Linéaire de cours d'eau aménagés							

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels				
Intitulé de l'action (OS7_1_3)		Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue					
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau					
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées / disposition 42		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante		
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		En lien avec le volet PI de la GEMAPI, une étude a été menée par le SABV (en collaboration avec Charente Eaux). Elle met en évidence des secteurs plus sensibles à l'érosion des sols et identifie des zones d'accumulation des eaux grâce à un travail de cartographie et à une enquête auprès des communes. Le zonage "inondation et ruissellement" de la stratégie de l'EPAGE indique des masses d'eau avec un enjeu fort de ce risque d'inondation : ce zonage tient compte de l'étude mais aussi des zonages existants PPRI ou AZI. Des champs d'expansion de crue doivent être maintenus et/ou restaurés pour limiter les risques d'inondation dans les zones à enjeux (habitations, services, ouvrages...). La mise en œuvre de ces champs d'expansion de crues passe en premier lieu par des acquisitions et/ou la gestion des parcelles ciblées ; et ensuite par des travaux de restauration si nécessaire.					
Objectif général		- Limiter le risque d'inondation - Permettre une gestion adaptée de zones dédiées aux crues					
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne b, Aixette, Glane et Gorre ME Priorité 2 : Vienne c, Gramoulou et Graine ME Priorité 3 : Brègère, Grand Rieu, Boulou, Félix, Tranchepie et Râches					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN NA FDPMA87	Autre(s)			
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions	Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Suite aux travaux d'enlèvement des embâcles menés sur l'Arthonnet, certaines zones d'expansion de crue se sont retrouvées déconnectées, et cette situation accentue les débordements du cours d'eau dans un secteur à enjeu (chemin communal et parcelles agricoles). Il conviendra de réaliser des aménagements favorisant à nouveau les débordements dans les ZEC.	0 €					6 000 €	40 000 €
						étude	travaux
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>	<b>46 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	40 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action	En début de contrat, une animation foncière sera nécessaire afin de prendre contact avec les propriétaires des parcelles en ZEC et envisager soit une acquisition, soit une convention afin de cadrer l'opération (lien avec OS3). Une étude sera conduite en 2025 avec de définir le type d'aménagement à mettre en place et les dimensionnements (levées topographiques, ...) et les travaux seront engagés l'année suivante. Ce type de travaux n'a pas encore été réalisé sur le territoire du CTMA.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40-50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	19 000 €			
	Conseil Régional NA	20%		9 200 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne	0-20%		8 000 €			
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		Total	36 200 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi	- Surface de zone d'expansion de crue achetée - Surface de zone d'expansion de crue restaurée ou fonctionnelle						

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels					
Intitulé de l'action (OS7_1_4)		Restaurer les ruisseaux recalibrés						
But (OS7_1)		Préserver et diversifier les capacités d'écoulement des cours d'eau						
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les cours d'eau du bassin n'ont pas subi de lourdes opérations de recalibrage mais localement, il a été constaté des tronçons de cours d'eau modifiés (perchés, levades, pas dans leurs talwegs d'origine, incisés...) provoquant parfois des ruptures dans les continuités écologiques (sédimentaire, piscicole et même parfois hydraulique). Dans ce type de cas une renaturation de ces tronçons de cours d'eau est pertinente pour retrouver une vie aquatique préservée. De plus, sur les territoires urbanisés, les changements d'occupation du sol, et plus précisément l'imperméabilisation, ont provoqué des modifications des régimes de certains cours d'eau recalibrés, aggravant le risque d'inondation sur des secteurs à vulnérabilité forte (enjeux habitations et voirie).						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- restaurer les écoulements naturels</li> <li>- assurer les continuités écologiques</li> <li>- permettre une diversification des habitats aquatiques</li> <li>- réduire le risque inondation</li> </ul>						
Priorités		ME Priorité 1 : Vienne b, Aixette, Glane et Gorre ME Priorité 2 : Vienne c, Gramoulou et Graine ME Priorité 3 : Brégère, Grand Rieu, Boulou, Félix, Tranchepie et Râches						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	DDT16/87 OFB			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
<u>Ruisseau du Mas Nadaud</u> : le ruisseau a été recalibré il y a plusieurs décennies au sein d'une parcelle communale. Cela pose des problèmes d'ensablement sur la partie perchée, suivi d'un seuil infranchissable. Le cours d'eau pourrait être renaturé dans l'emprise communale. <u>Pré Vieux</u> : Travaux de reméandrage sur le Tranchepie		<u>projet Gorre - Ruisseau du Mas Nadaud</u> 46 000 €			6 000 €		40 000 €	
		<u>Projet Tranchepie - Pré Vieux</u> 30 000 €			5 000 €	25 000 €		
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>76 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	11 000 €	25 000 €	40 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<u>Ruisseau du Mas Nadaud</u> : en 2023, le projet sera affiné avec la Mairie de Pageas, propriétaire de la parcelle concernée par cette opération (projet global à l'échelle de la parcelle, passage des réseaux, ...). Cela permettra de lancer une étude Projet en 2024 et d'enchaîner sur la réalisation des travaux en 2025. Des techniques de génie végétal, de recharge granulométrique et de terrassement de berges pourront être proposées. Ce site se situe à l'aval immédiat d'un étang qui a été effacé dans le cadre du précédent CTMA. <u>Pré Vieux</u> : Travaux de reméandrage sur le Tranchepie						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financiers potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40-50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	31 500 €				
	Conseil Régional NA	20%		15 200 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne	0-20%		13 000 €				
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	59 700 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi	<b>Indicateurs</b> : - Linéaire de cours d'eau restauré (renaturé)		<b>Indicateurs techniques de suivis</b> (obligatoires en gras) : - Nombre d'études - Nombre de sites restaurés - <b>linéaire de cours d'eau restauré</b>		<b>Objectifs techniques de résultats à 3 ans</b> : - 1 étude - 1 site restauré - <b>0,35 km de cours d'eau restauré</b>			

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels					
Intitulé de l'action (OS7_2_1)		Informer et rappeler aux riverains des droits et devoirs						
But (OS7_2)		Sensibiliser et communiquer						
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Les cours d'eau du territoire du CTMA sont des cours d'eau non domaniaux, les propriétaires des parcelles riveraines sont donc propriétaires de la berge et du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau. Il n'est pas rare de constater que la réglementation (article L.215-14 du code de l'environnement) liée à l'entretien des berges et des cours d'eau n'est pas connue et/ou pas ou peu appliquée par les propriétaires riverains concernés. Les techniciens du SABV sont fréquemment appelés à faire des courriers de rappels des règles et des conseils pour la gestion de la ripisylve notamment. C'est dans cette idée, que le SABV va poursuivre ce travail d'information des réglementations auprès des propriétaires riverains.						
Objectif général		- informer et rappeler les réglementations - faire connaître la réglementation - conseiller les propriétaires						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Charente Eaux		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation nécessaire à la valorisation des actions engagées Lien avec l'OS10.1.7		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action est complémentaire à l'OS10.1.7. Il s'agira d'écrire et/ou rencontrer les propriétaires pour les informer et les conseiller sur la gestion de la ripisylve et l'entretien des cours d'eau et des berges. Il pourra également être organisé quelques réunions d'information à ce sujet. Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes) : le conseil.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de contacts pour informer à ce sujet						

Fiche action		OS7	Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels				
Intitulé de l'action (OS7_2_2)		Faire respecter la réglementation en la matière					
But (OS7_2)		Sensibiliser et communiquer					
Liens SDAGE : Orientation 11 Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Le Code de l'environnement est souvent mal connu du grand public et les usagers ne connaissent pas toujours leurs droits ni leurs devoirs concernant les milieux aquatiques et la ressource en eau. Le SABV peut conseiller mais n'a pas de rôle de "Police de l'environnement", il peut également orienter vers les structures compétentes (OFB, DDT). Une note de cadrage annexée aux documents du CTMA explique l'articulation entre les structures administratives et le SABV.					
Objectif général		- Conseiller et informer le plus grand nombre sur la réglementation - Orienter vers les structures compétentes					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	DDT16/87 OFB		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Animation (OS 11)		-					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de contacts pour informer à ce sujet - Nombre de dossiers de déclaration de travaux réalisés à la demande d'un propriétaire					

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau				
Intitulé de l'action (OS8_1_1)		Animer les comités de pilotage					
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques					
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi				
Situation actuelle		La liste des membres du COFIL figure dans le document du CTMA. Le comité de pilotage permet de présenter les actions à venir et les bilans mais aussi de valider et prendre les décisions adaptées pour le territoire.					
Objectif général		- Informer les acteurs et élus du territoire - Faire décider valider les membres du COFIL					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV et tous les maitres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)			
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier			
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
animation : fiche action OS11.1.1							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les Comités de pilotage seront animé par le SABV (porteur du CTMA). Ces réunions seront organisées tous les ans en fin d'année : la programmation réalisée sur l'année en cours sera présentée ainsi que les perspectives de l'année suivante. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'animation de ces comités de pilotage est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de COFIL réalisés - Nombre de participants					

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_2)		Animer les comités techniques						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Les comités techniques regroupent les maîtres d'ouvrages et les partenaires, signataires ou non, du CTMA. Ces réunions techniques sont des moments d'échanges et de travail sur des questions de terrain en lien direct avec la programmation en cours. Certains sujets, questions ou problématiques pourront être débattus lors de ces COTECH pour ensuite être présentés pour validation en COFIL.						
Objectif général		- Informer et échanger avec les maîtres d'ouvrages et/ou les partenaires - Travailler sur des sujets techniques et opérationnels						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV et tous les maitres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation : fiche action OS11.1.1		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les Comités techniques seront animé par le SABV (porteur du CTMA). Ces réunions seront organisées dès que nécessaire plusieurs fois dans l'année. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'animation de ces comités techniques est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Cotech réalisés						

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_3)		Mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Une commission "règlement et financement" a déjà pu être mise en place à 2 reprises avant le lancement de ce CTMA. Elle réunit les structures administratives et les partenaires financiers et permet ainsi de répondre uniquement à des questionnements en lien avec la réglementation et les financements. La note de cadrage annexée au CTMA a été présentée et travaillée au sein de cette commission. Elle permet de formaliser les liens entre les différentes structures concernées.						
Objectif général		- Echanger sur des sujets spécifiques liés à la réglementation et aux financements concernant la gestion de l'eau - Assurer une coordination auprès des partenaires financiers et administratifs pour les partenaires techniques						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB LM	Autre(s)	AELB RNA CD16/87 DDT16/87 DREAL			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec la fiche action OS11.1.1		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette action n'a pas de chiffrage financier prévu, il s'agit d'une partie du travail d'animation du territoire (déjà financée par les postes).						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Commissions réalisées						

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau				
Intitulé de l'action (OS8_1_4)		Mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques					
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques					
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Dans la majorité des cas, un maximum d'acteurs de l'eau sont impliqués dans les projets et les réunions en lien avec le CTMA. Mais lors de la concertation, les acteurs économiques et touristiques ont demandé à y être davantage conviés. Il est donc nécessaire de réaliser des réunions d'information permettant au plus grand nombre d'avoir les éléments concernant les actions portées dans ce CTMA.					
Objectif général		- Mettre en place une concertation plus ouverte avec des acteurs "nouveaux" - Faire en sorte que toutes les structures puissent être représentées					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier			
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
réunion d'informations tous les 2 ans							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Il sera organisé des réunions d'information permettant à diverses structures de participer et d'être informées des actions menées via le CTMA. Cette fiche action n'a pas de montant spécifique puisqu'elle est en lien avec les fiches actions de l'OS 11.					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		-Nombre de réunions organisées -Nombre de participants					

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_1_5)		Réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique						
But (OS8_1)		Animer les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Suite aux ateliers de concertation et à la prise en compte des nouvelles pressions sur la ressource en eau, la programmation de ce CTMA comporte des actions nouvelles comme la prise en compte des captages AEP par exemple. De plus, il est indispensable de renforcer l'évaluation du gain écologique obtenu sur les cours d'eau suite à la mise en oeuvre des actions et cela passe par des suivis scientifiques adaptés (suivis faunistiques et floristiques, ...). A l'insar du programme Souces en action, la création d'une commission scientifique locale permettrait de réserver des temps de présentation et d'échanges sur les différentes thématiques abordées et plus précisément sur les projets scientifiques qui y sont rattachés.						
Objectif général		- Définir et affiner des besoins concernant l'acquisition des connaissances - Echanger et partager les retours d'expériences des différentes structures concernant les actions expérimentales prévues au CTMA - Mettre en place des suivis adaptés au territoire et partager les résultats						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV et tous les maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec la fiche action OS11.1.1		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		L'organisation et la composition de ces Comités scientifiques est à construire. Ils seraient animés par le SABV (porteur du CTMA) et rassembleraient différentes structures partenaires suivant les thématiques à aborder. A titre d'exemple, une réunion de travail pourrait être proposée aux structures naturalistes afin de définir des critères de biodiversité à ajouter lors des diagnostics plans d'eau permettant d'orienter les aménagements à proposer. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'animation de ces comités scientifiques est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne			0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)						
			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)					
			TAUX MAXI 80%		0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de Commissions réalisées						

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau				
Intitulé de l'action (OS8_2_1)		Participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités					
But (OS8_2)		Conservier un lien de proximité					
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		Cette action fait référence à la conférence GEMAPI mise en place par la Communauté de Communes Charente Limousine. Cette conférence annuelle, organisée par l'EPCI, rassemble les syndicats à compétence GEMAPI de son territoire pour une présentation des actions réalisées sur l'année et les perspectives pour l'année suivante. Elle permet aux élus d'avoir une vision complète des actions engagées sur le territoire de l'EPCI et qui plus est financées par la taxe GEMAPI. C'est également un temps d'échanges entre l'EPCI et les syndicats GEMAPI afin de faire ressortir des problématiques nouvelles et faire émerger de nouveaux projets.					
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les élus aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	EPCI		
Détails financiers des actions							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
lien avec les fiches action OS10.1.1 et OS11.1.1		-					
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		A l'insar de la conférence GEMAPI de la Communauté de Communes Charente Limousine, cette conférence pourrait être proposée aux 10 autres EPCI du territoire de l'EPAGE. Cette action n'a pas de financement réservé puisque la participation à ces réunions est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.					
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
	Conseil Régional NA			0 €			
	Conseil Départemental Haute-Vienne						
	Conseil Départemental Charente						
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de conférences auxquelles le SABV participe					

Fiche action		OS8	Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS8_2_2)		Mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux						
But (OS8_2)		Conservier un lien de proximité						
Liens SDAGE : Orientation 12 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Avec la création de la compétence GEMAPI, les échanges avec les EPCI se sont renforcés, au détriment des contacts avec les élus communaux. Pour palier à cela, les ateliers de concertation mis en place en 2021 pour préparer la stratégie des contrats ont rassemblé les élus communaux intéressés. Une journée de présentation de l'état de la ressource sur le territoire et de partage des enjeux leur a été proposée. De plus, dans le cadre de l'enquête sur les inondations et le ruissellement, toutes les communes du territoire de l'EPAGE ont été rencontrées. Afin de conserver ce lien avec les élus communaux, une rencontre annuelle pourrait leur être proposée.						
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les élus aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	Communes			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
lien avec les fiches action OS10.1.1 et OS11.1.1		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le format de ces rencontres est à construire mais il est indispensable afin de conserver du lien avec les communes et les élus locaux. Cette action n'a pas de financement réservé puisque l'organisation de ces temps d'échanges est prise en compte dans la fiche action OS 11.1.1 dans l'animation et la coordination du CTMA.						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de rencontres organisées - Nombre de participants présents						

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_1_1)		Conserver un réseau d'analyses biologiques dense						
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Disposition 2		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Pour évaluer l'état du milieu, il est nécessaire de réaliser régulièrement des suivis. Les réseaux nationaux ne donnent pas une image assez fine et juste des réalités de l'état des cours d'eau. En effet, les stations sont en général installées sur le secteur aval des affluents premiers de la Vienne et ne reflètent aucunement l'état des têtes de bassins. De plus, le nombre de points de mesures est nettement insuffisant au regard de la superficie et de la densité de cours d'eau du secteur de la Vienne médiane. Un réseau de suivis local a été mis en place pour compléter les réseaux existants (RCO et RCS). Ces suivis réalisés à un pas de temps de 5 ans permettront de définir l'état du milieu et des populations de nombreuses espèces aquatiques bio-indicatrices.						
Objectif général		- suivre et évaluer les réactions du milieu et des espèces - analyser l'impact de certains travaux - mesurer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	FDPPMA 16/87 Charente Eaux prestataires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Suivi hydrobiologique 46 stations sur 11 masses d'eau		55 650 €				47 700 €	5 300 €	2 650 €
						Aixette(10) et Graine(8)	Félix(1) et Tranchepie(1)	Boulou
IBMR		0 €						
Coût total estimatif pour les 6 ans		55 650 €	0 €	0 €	0 €	47 700 €	5 300 €	2 650 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<p><u>Suivi hydrobiologique</u> : sur chaque station seront réalisés les suivis analytiques de type IPR, I2M2 et IBD. Ils seront reconduits tous les 5 ans afin de suivre l'évolution des masses d'eau suite aux actions engagées.</p> <p><u>Suivis macrophytes de type IBMR</u> : ils ont été développés pour répondre aux exigences de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). L'IBMR a été proposé en 2006 en tant que nouvelle métrique pour déterminer le niveau trophique et la pollution organique des cours d'eau. Il sera réalisé sur 7 masses d'eau en 2024 afin de compléter le suivi hydrobiologique.</p>						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA			
					<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	27 825 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne	25%		13 913 €				
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	41 738 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi	<b>Indicateurs :</b> - IPR : densité et note IPR - I2M2 : espèces, densité, indice et note I2M2 - IBD : Espèces, densité, indice et note IBD - IBMR : Espèces et note IBMR		<b>Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :</b> - nombre de stations suivies - nombre d'analyses		<b>Objectifs techniques de résultats à 3 ans :</b> -21 stations suivies - 63 analyses			

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_1_2)		Adapter les analyses physicochimiques aux besoins						
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Disposition 2		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le suivi d'analyses physicochimiques selon les protocoles issus de la Directive Cadre sur l'Eau nécessite de très nombreux paramètres avec une fréquence importante pour obtenir des résultats satisfaisants. Dans notre secteur, l'interprétation de ces résultats est souvent délicate en raison de la qualité intrinsèque des eaux limousines : matières organiques naturelles, eaux naturellement acides et faiblement minéralisées. Aussi, retenir ces critères dans la caractérisation des masses d'eau de notre territoire est généralement disproportionné au regard de l'efficacité des résultats (rapport coût / bénéfice). Néanmoins, certains paramètres peuvent être utiles dans l'appréhension des phénomènes et des impacts sur les milieux que l'on pourrait chercher à mettre en évidence. Outre un état de l'art bibliographique de recherches similaires, on peut citer par exemple : la température de l'eau et l'oxygène dissous, le paramètre « matières organiques oxydables » dans certaines conditions, la recherche de pesticides et produits médicamenteux, d'éventuels métaux lourds, HAP, PCB).						
Objectif général		- suivre et évaluer les réactions du milieu et des espèces - analyser l'impact de certains travaux - mesurer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	AELB ARS Gestionnaires AEP Gestionnaires assainissement Prestataires : Laboratoire d'analyses, ...		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Suivi physicochimique et bactériologique - Fait		0 €						
Etude Bilan phosphore - Bassin versant du Gorret - Fait		0 €						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Des masses d'eau ont déjà été ciblées pour la mise en oeuvre de ces analyses et elles seront réalisées pour répondre à une problématique identifiée. Quelques masses d'eau sont également nouvellement déclassées pour les macro-polluants, il conviendra peut être d'approfondir la recherche localisée pour identifier les sources de pollutions. Dans un contexte de tuberculose bovine et de contamination des eaux par des déjections diverses, des analyses bactériologiques seront réalisées (E. coli et streptocoques fécaux).						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne	25%		0 €			
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	-			
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre d'analyses réalisées						

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_1_3)		Développer les suivis spécifiques aux recherches, études et travaux conduits						
But (OS9_1)		Évaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Dispositions 2 et 75		Type d'action		Niveau d'effet attendu				
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Zones humides <input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		En complément des suivis "classiques" types IBG, IBD ou IPR, il est important de compléter et adapter d'autres suivis. Des protocoles ECLA permettront aussi de suivre plusieurs paramètres sur les étangs. Des ADNe seront aussi mis en oeuvre pour poursuivre le travail sur les cours d'eau avec un potentiel intéressant. Par ailleurs, les suivis de zones humides sont actuellement principalement basés sur les espèces remarquables. Des suivis LigerO seront mis en place pour évaluer l'impact sur les zones humides.						
Objectif général		- suivre et évaluer les réactions du milieu et des espèces - analyser l'impact de certains travaux - mesurer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV CENNA UNILIM/E2LIM	Partenaire(s) signataire(s)	LM (financement hors CTMA) GMHL (financement hors CTMA / sans financement, l'action ne sera pas réalisée)	Autre(s)	Associations naturalistes		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Plan d'échantillonnage ADNenvironnemental - Annulée (financement hors CTMA)		0 €						
IAM, pêches électriques et I2M2		13 250 €				5 300 € Aixette(2)	5 300 € Aixette(2)	2 650 € Gorre(1)
Protocole ECLA - Annulée		0 €						
LIGERO		15 000 €					15 000 € Aixette(1) et Graine(1)	
Etude DIJO		0 €				14 280 €	11 880 €	6 480 €
Etude de suivis des pesticides sur les captages AEP		148 377 €				64 213 € Aixette (1) et Graine (2)	44 259 € Aixette (1) et Graine (2)	39 905 € Aixette (1) et Graine (2)
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>209 267 €</b>				<b>83 793 €</b>	<b>76 439 €</b>	<b>49 035 €</b>
Conditions de mise en oeuvre de l'action		L'ensemble des suivis proposés dans cette fiche action répond à des travaux spécifiques ou à des contextes particuliers. Le CEN prévoit de mettre en oeuvre des suivis Ligéro. Les protocoles pédologie, hydrologie et flore seront mis en place pour des suivis d'impact de travaux sur les zones humides et pour des suivis d'impact de sécheresse estivales. En dehors de la fourniture du matériel, les protocoles seront réalisés en interne. L'étude DIJO permettra de poursuivre le travail initié sur la 1ère partie du CTMA concernant les prairies à Jonc diffus. Enfin, une étude sur 3 captages AEP ciblées sera engagée afin de réaliser un suivi des métabolites de pesticides.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50 à 70%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	107 634 €			
		Conseil Régional NA	30%		58 805 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne	25%		3 313 €			
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	169 752 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Résultats des suivis	Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) : - nombre de suivi Ligéro - nombre d'études réalisées	Objectifs techniques de résultats à 3 ans : - 1 suivi Ligéro - 2 études réalisées ("Pesticides, DIJO)				

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_1_4)		Réfléchir à la mise en place de dispositifs spécifiques d'appréciation des réserves de quantités d'eau						
But (OS9_1)		Evaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Dispositions 2, 25, 26 et 27		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		<p>Actuellement, les stations hydrométriques (DREAL) peuvent indiquer des hauteurs d'eau et des débits et peuvent prévenir quand les niveaux d'eau montent (alerte en cas de crue sur Vigicrue). Il existe 10 stations en fonctionnement et 7 stations arrêtées sur le périmètre de l'EPAGE. La base de données ADES, portail d'accès aux données sur les eaux souterraines. Elle met à disposition 293 réseaux déclarés contenant 78.448 points d'eau comportant 4.682 piézomètres et 75.311 qualimètres. Il existe 7 stations piézométriques sans suivi qualité sur le périmètre EPAGE. Le site ONDE présente les données de l'observatoire national des étiages. Ces données sont les observations visuelles réalisées par les agents départementaux de l'OFB pendant la période estivale sur l'écoulement des cours d'eau. Il existe une dizaine de stations sur le périmètre EPAGE. Le site « Vigicrue » nous renseigne sur les risques de crue des cours d'eau. Sur le périmètre de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, il existe 7 stations de mesures des débits et d'alerte.</p> <p>En revanche, hormis le réseau ONDE, il n'y a aucun système d'alerte ou de prévention en cas d'étiage (voire assec du cours d'eau). Il est proposé de mettre en place des échelles limnimétriques avec des indicateurs visuels permettant de définir les niveaux bas des eaux des cours d'eau (à partir d'un certain seuil calculé, il faudrait réfléchir et proposer à adapter les prélèvements en eau par exemple). Cette action fait suite à l'étude HMUC et aux demandes faites lors de la concertation, elle répond à la pression "hydrologie".</p>						
Objectif général		<p>- mettre en œuvre un dispositif visuel permettant d'apprécier les niveaux d'eau et d'alerter la population</p> <p>- utiliser l'ensemble des outils d'information pour alerter et sensibiliser la population sur les périodes de manques d'eau</p>						
Priorités		<p>ME Priorité 1 : Glane, Gorre, Aixette et Graine</p> <p>ME Priorité 2 : Râches, Brégère et Boulou</p> <p>ME Priorité 3 : Gramoulou, Tranchepe et Félix</p>						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	EPTB Vienne	Autre(s)	BRGM UNILIM			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Pose d'échelle limnimétrique		43 750 €				25 000 € Glane ( 3) et Aixette(1)	18 750 € Aixette(1), Graine (1) et Gorre (1)	
Pose de sondes de niveau/débits - Fait		0 €						
Coût total estimatif pour les 6 ans		43 750 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €	18 750 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Des échelles limnimétriques devront être dimensionnées pour pouvoir être des supports visuels des niveaux d'eau (périodes d'étiage). Il est prévu la mise en place de ces échelles limnimétriques et la pose de sondes sur les masses d'eau identifiées en enjeu fort pour le zonage" Sécheresse et étiage".						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	21 875 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne	25%		10 938 €				
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	32 813 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi	Indicateurs : - Nombre d'échelles limnimétriques installées		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) : - nombre de stations		Objectifs techniques de résultats à 3 ans : -7 stations posées			

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_2_1)		Mener des études hydromorphologiques sur des rivières pour comprendre le fonctionnement naturel et les impacts						
But (OS9_2)		Conduire des études scientifiques pour répondre aux questions des collectivités et des usagers						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Il y a 2 sujets dans ce volet de suivi hydromorphologique. Il s'agit, en premier lieu, de poursuivre la compréhension du fonctionnement du transport sédimentaire de nos cours d'eau du Limousin sur socle granitique et dans un second lieu, de mesurer l'impact des divers travaux de restauration sur le rétablissement de ce transport naturel. Il s'agit de sujets d'étude peu analysés sur notre territoire. Il y a donc 2 niveaux d'analyse : à l'échelle de masses d'eau (comme l'étude hydromorphologique conduite sur la Ligoure à l'aide d'un bureau d'étude par exemple ou par la mise en place d'un protocole spécifique à réfléchir à l'échelle même des têtes de bassin de la Vienne) et l'échelle de projets locaux de manière non systématique mais plus fréquente afin de comprendre des dysfonctionnements du cours d'eau notamment au niveau de certains ouvrages (dérivation de cours d'eau).						
Objectif général		- Améliorer l'état "physique" des cours d'eau - Retrouver des cours d'eau plus fonctionnels						
Priorités		ME Priorité 1 : Aixette et Graine ME Priorité 2 : ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)	OFB Prestataires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etude hydromorphologique sur la Vayres (ME Graine)		annulée						
Etude hydromorphologique sur la Vanelle (ME Aixette)		annulée						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Sur la base de l'étude hydrologique et hydromorphologique réalisée sur la Ligoure dans le cadre du CTMA précédent, la Vayres et la Vanelle présentent des dysfonctionnements morphodynamiques qu'il convient de mieux comprendre afin de pouvoir apporter des réponses pertinentes. Un bureau d'études sera missionné pour réaliser ces études hydromorphologiques.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA	20%		0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	-				
Evaluation / Indicateurs de suivi	- ml de cours d'eau diagnostiqués							

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_2_2)		Reproduire les études TVB pour accompagner les PLUI des intercommunalités						
But (OS9_2)		Conduire des études scientifiques pour répondre aux questions des collectivités et des usagers						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Règle 6 et dispositions associées / dispositions 38 et 74		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		La Trame verte et bleue (TVB) constitue un outil de préservation de la biodiversité visant à intégrer les enjeux de maintien et de renforcement de la fonctionnalité des milieux naturels dans les outils de planification et les projets d'aménagement. La prise en compte des continuités écologiques identifiées dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU), mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets de territoire. Sur les masses d'eau du CTMA, la TVB a été réalisée sur certains territoires comme Limoges Métropole, et elle est en cours de réalisation sur d'autres comme sur le périmètre de la Communauté de Communes Ouest Limousin. Sur la masse d'eau de la Glane, homis la partie amont située sur le périmètre de Limoges métropole, le rete de la masse d'eau n'a pas bénéficié d'une étude TVB.						
Objectif général		- réaliser les études TVB sur les territoires vierges						
Priorités		ME Priorité 1 : tout le territoire ME Priorité 2 : ME Priorité 3 :						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	LM CEN NA	Autre(s)	EPCI Associations naturalistes Prestataires		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etude Trame Verte et Bleue sur la Glane		35 000 €				35 000 €		
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>35 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	35 000 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Sur la base de l'étude TVB réalisée sur la Briance dans le cadre du CTMA précédent, la Glane bénéficiera de la même démarche. Un bureau d'études sera missionné pour réaliser ces études hydromorphologiques.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	14 000 €			
		Conseil Régional NA	20%		7 000 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne	20%		7 000 €			
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	28 000 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		Indicateurs : - Réalisation de l'étude		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) : - nombre d'études réalisées		Objectifs techniques de résultats à 3 ans : - 1 étude réalisée (TVB)		

Fiche action		OS9	Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques					
Intitulé de l'action (OS9_3_1)		Informer les différents acteurs des résultats obtenus						
But (OS9_3)		Sensibiliser et communiquer						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne : Disposition 76		Type d'action		Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Avec les nouvelles thématiques abordées dans le cadre du CTMA et le besoin de renforcer l'évaluation du gain écologique obtenu sur les cours d'eau suite à la mise en oeuvre des actions de nombreux suivis sont programmés. Afin de partager les résultats, il est proposé dans la fiche OS8.1.5 de mettre en place un comité scientifique local multithématique, sur le modèle du comité scientifique de Sources en Action. Les informations seront également diffusées via les actions de communication décrites dans l'OS10.						
Objectif général		- Définir et affiner des besoins concernant l'acquisition des connaissances - Echanger et partager les retours d'expériences des différentes structures concernant les actions expérimentales prévues au CTMA - Mettre en place des suivis adaptés au territoire et partager les résultats						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV et tous les maitres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires signataires	Autre(s)	Tous les partenaires			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Calendrier						
		Coût unitaire TTC (€)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
L'étude bilan viendra compiler les résultats obtenus lors des différents suivis et présenter le lien avec l'état des masses d'eau du territoire et les travaux réalisés. Lien avec la fiche action OS11.1.1 pour l'animation, OS10 pour les outils de communication et l'OS8.1.5 pour l'organisation		15 000 €						15 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>15 000 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 000 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		La communication autour des résultats obtenus pourra prendre plusieurs formes : rencontre thématique, comité scientifiques, diffusion d'articles sur le webdocumentaire, kakémons, ... L'étude bilan viendra synthétiser l'ensemble des résultats.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA			
					<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	6 000 €				
	Conseil Régional NA	20%		3 000 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne	20%		3 000 €				
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	12 000 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi	- réalisation d'outils de diffusion de l'information - Réalisation de l'étude bilan							

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_1)		Informer et sensibiliser les élu(e)s							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
Situation actuelle		Différents supports de communication ont été déployés lors des précédents CTMA : webdocumentaire, kakémonos, flyers, lettres d'infos, réunions publiques, articles dans la presse locale et les bulletins municipaux, ... autant d'outils qui vont être reconduits ou alimentés. Pour une meilleure organisation, un plan de communication a été réalisé au sein du SABV. Il va permettre dans un 1er temps une meilleure lisibilité des supports disponibles et des échéances à tenir pour une communication régulière suivant les différents médias utilisés et les différents publics. De plus, une stratégie d'animation a également été rédigée afin de renforcer les liens entre les animations proposées sur le territoire et les actions du CTMA. L'objectif est de proposer, suivant l'avancée des actions, de nouveaux outils. Ils pourront être développés, suivant les besoins des différents maîtres d'ouvrages, toujours dans un souci de valoriser les actions entreprises sur le territoire du Contrat.							
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les élus aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)					
<b>Détails financiers des actions</b>									
Descriptions des actions		Calendrier							
		Coût unitaire TTC (€)		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Le chiffrage des opérations de sensibilisation et des outils de communication sont valables pour tous les publics visés par l'OS10.1 (de OS10.1.1 à OS10.1.8)		Sensibilisation des publics					13 000 €	14 000 €	14 000 €
		Outils de communication					9 000 €	8 000 €	8 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>66 000 €</b>		0 €	0 €	0 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les élus, les outils de communication pourront avoir plusieurs formes : formation, expositions à faire circuler dans les mairies, réunions publiques thématiques, ...							
<b>Taux d'aides possibles</b>							<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	39 600 €					
	Conseil Régional NA	20%		13 200 €					
	Conseil Départemental Haute-Vienne								
	Conseil Départemental Charente								
	EUROPE (FEADER)		Total	52 800 €					
Evaluation / Indicateurs de suivi	Indicateurs : - Nombre et type d'outils de communication créés		Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) : - Nombre d'outils développés			Objectifs techniques de résultats à 3 ans : - 3 outils développés			

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_2)		Informer et sensibiliser les collègues des collectivités							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi						
Situation actuelle		Depuis la mise en place de la GEMAPI, les échanges avec les communautés de communes notamment se sont renforcés, à la fois avec les élus mais également avec les agents. Il est nécessaire de faire connaître et partager nos missions afin de tisser des liens et créer de la transversalité dans nos projets respectifs. Une meilleure cohérence permettra aussi d'avoir une meilleure lisibilité des actions menées sur le terrain et in fine une meilleure compréhension pour le grand public.							
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les agents des collectivités aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)	OIEAU			
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les collègues des collectivités, l'information et la sensibilisation passera par des réunions de travail ou des temps d'échanges sur des thématiques particulières (Prévention des inondation, PCAET, Agenda 21, TVB, ...) et autour de projets communs.							
Taux d'aides possibles							<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA			0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_3)		Informer et sensibiliser le grand public							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi						
Situation actuelle		Les actions de communication évoquées dans la fiche OS10.1.1 répondent en 1er lieu au grand public. De plus, les ateliers de concertation réalisés en 2020 ont mis en avant une attente forte de la part de nos élus et partenaires pour renforcer le rôle du SABV dans la communication auprès du grand public, et notamment sur la fragilité de la ressource en eau. Pour cela, le SABV va s'efforcer au cours de ce contrat à redoubler d'effort pour communiquer sur l'ensemble des actions entreprises sur les bassins et faire du lien avec le gain écologique attendu.							
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser le grand public aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		En complément des différents supports cités précédemment, il est prévu de poursuivre le déploiement de manifestations organisées à l'échelle nationale (JMZH, Fréquences grenouilles, fête des mares, fête de la biodiversité, ...) ou encore des campagnes de sensibilisation comme "La mer commence ici". Les différentes manifestations pourront être relayées dans les publications des structures impliquées dans le CTMA (CENNA, PnrPL, ...).							
Taux d'aides possibles							<input type="checkbox"/> Financement CTMA		
							<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA			0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau						
Intitulé de l'action (OS10_1_4)		Informer et sensibiliser le monde associatif							
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous							
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi						
Situation actuelle		Le monde associatif est très riche et le SABV travaille déjà en partenariat étroit avec les associations concernées par la préservation des milieux aquatiques. Suivant les différents projets il peut être pertinent d'aller à la rencontre d'autres associations locales pour les impliquer et faciliter l'appropriation des actions sur les territoires							
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser le monde associatif aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions							
Priorités		Tout le territoire							
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions									
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier					
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-							
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les acteurs du monde associatif, l'information et la sensibilisation passera par des temps d'échanges sur des thématiques particulières pour favoriser les discussions autour de projets communs : associations sportives (canoë kayak, randonnée, ...), associations de sauvegarde du petit patrimoine (lavoirs, mares, ...), ...							
Taux d'aides possibles							<input type="checkbox"/> Financement CTMA		
							<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
		Conseil Régional NA			0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne							
		Conseil Départemental Charente							
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi									

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_5)		Informer et sensibiliser les publics scolaires						
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		De nombreuses animations sont réalisées dans les écoles, notamment grâce au bus itinérant qui permet de proposer des supports adaptés aux différents publics et différents niveaux. De plus, depuis la création des Aires Terrestres Educatives, plusieurs écoles ont sollicité le SABV et des projets ont été réalisés.						
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les publics scolaires aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour le public scolaire, l'information et la sensibilisation passera par la reprise des animations proposées depuis plusieurs années et recensées dans un catalogue d'animations scolaires, édité pour faciliter le choix des enseignants. Le partenariat avec le PNR sera poursuivi afin de maintenir la complémentarité existante avec "les Explorateurs du Parc".						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA		
						<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne			Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €		
		Conseil Régional NA				0 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)			TAUX MAXI 80%	0 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_6)		Informer les partenaires institutionnels						
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Les partenaires institutionnels ont été associés aux ateliers de concertation et aux différentes étapes de constructions des programmes d'actions. Afin de formaliser le partenariat avec le SABV et de se fixer un cadre de travail commun, une note de cadrage a été proposée aux services de l'Etat. L'objectif est d'afficher une démarche partagée et des enjeux communs, mais également d'engager des actions communes sur des bassins versants ciblés.						
Objectif général		- informer, faire connaître nos actions aux partenaires institutionnels - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les partenaires institutionnels, l'information passera par des réunions de travail (COFIL, COTECH, ...) ou des temps d'échanges sur des projets spécifiques particulières (projets de continuité écologique, DLE, animation agricole, ...).						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA		
						<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_7)		Informer et sensibiliser les parties prenantes						
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66 et 76		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		L'ensemble des projets réalisés dans le cadre du CTMA est basé sur le volontariat. Leur mise en œuvre passe donc obligatoirement par une information et une sensibilisation des parties prenantes, et notamment des propriétaires concernés ou encore des usagers comme les exploitants agricoles. De part son implication sur son territoire et son expérience, le SABV est aujourd'hui un interlocuteur reconnu et privilégié pour les propriétaires.						
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les parties prenantes aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)	Charente Eaux		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les parties prenantes, l'information et la sensibilisation passera par des réunions publiques et / ou par des rendez vous individuels suivant l'avancée des projets. De plus, des guides ou plaquettes d'information comme celles réalisées par Charente Eaux seront distribuées aux publics ciblés (guide à destination des propriétaires riverains, des propriétaires de moulins, ...).						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA	<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA	
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_1_8)		Informer et sensibiliser les touristes						
But (OS10_1)		Sensibiliser et communiquer pour tous						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne : Dispositions 40, 56, 66, 76 et 82		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Le territoire du CTMA est attractif pour les vacanciers en recherche d'un tourisme vert et de sport nature. Il est donc important de valoriser les actions entreprises pour préserver les milieux et de les faire connaître aussi aux personnes de passage. Cela passe entre autres par les sentiers d'interprétation qui existent déjà, et ceux qui sont en projet (Gué Giraud, Marais de Nieul), mais également par les projets de cheminement le long de la Vienne et de passerelles, ...						
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser les touristes aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)	Offices du tourisme, clubs de canoë kayak, ...		
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Plus spécifiquement pour les touristes, l'information et la sensibilisation passera par la poursuite de nouveaux aménagements de sentiers d'interprétation, par les sorties animées réalisées avec les partenaires et ouvertes à tous, au projet de cheminement le long de la Vienne, ...						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financiers potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%	0 €			
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)						
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_1)		Reprendre le site internet de la collectivité						
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le site internet du SABV a fait peau neuve en 2021. Il est alimenté régulièrement afin de faire connaître les actualités du territoire. Il permet à tout un chacun d'aller chercher des informations plus ou moins précises suivant ses besoins ou envie. Il est en constante évolution suivant les données à faire partager et permettra de valoriser les actions engagées dans le cadre du CTMA par l'ensemble des maîtres d'ouvrage.						
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser tous les publics aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la valorisation des actions opérationnelles Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le site internet sera alimenté par les agents du SABV afin d'en faire un outil de valorisation des actions du CTMA.						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_2)		Alimenter et communiquer sur le webdocumentaire						
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le webdocumentaire, réalisé lors du précédent CTMA pour communiquer sur l'effacement du site phare du Gué Giraud, est un support évolutif. Il pourra lui aussi être complété par de nouvelles vidéos des actions réalisées par l'ensemble des maîtres d'ouvrages et des partenaires.						
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser tous les publics aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV Tous les Maîtres d'ouvrages	Partenaire(s) signataire(s)	Tous les partenaires	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation indispensable pour la valorisation des actions opérationnelles Chiffrage global dans l'OS10.1.1		-						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Comme le site internet, le webdocumentaire sera alimenté par les agents du SABV afin d'en faire un outil de valorisation des actions du CTMA.						
Taux d'aides possibles					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS10_2_3)		Définir la charte graphique du syndicat et des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication						
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi					
Situation actuelle		Dans le même temps que le site internet, la charte graphique du SABV a fait peau neuve en 2021.						
Objectif général		- faciliter l'identification du SABV						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Action réalisée		-						
Coût total estimatif pour les 6 ans		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Action réalisée						
Taux d'aides possibles						<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau							
Intitulé de l'action (OS10_2_4)		Poursuivre la réalisation d'un réseau de sentiers d'interprétation comme supports de sensibilisation								
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication								
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu					
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante	<input checked="" type="checkbox"/> Action d'accompagnement				
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi							
Situation actuelle		2 projets de sentiers d'interprétation vont être relancés en 2023. Ils avaient été initiés lors du précédent CTMA mais leur réalisation avait été mise en standby, laissant le temps à la nature de reprendre ses droits après de lourds travaux. Ils vont donc voir le jour en début de programmation du contrat.								
Objectif général		- informer, faire connaître et sensibiliser tous les publics aux actions entreprises dans le CTMA - améliorer l'acceptation des actions								
Priorités		ME Priorité 1 : Glane ME Priorité 2 : ME Priorité 3 :								
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)	CEN NA	Autre(s)	Communes/EPCI					
Détails financiers des actions										
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)		Calendrier						
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Sentier d'interprétation du Gué Giraud		132 000 €		132 000 €						
Sentier d'interprétation des marais de Nieul		84 000 €		84 000 €						
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>216 000 €</b>		216 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Conditions de mise en œuvre de l'action		Les 2 sentiers sont sur la Glane sur des sites historiques. Une phase d'animation avec le CEN NA sera nécessaire afin de relancer les projets et de les préparer avec les collectivités concernées.								
Taux d'aides possibles							<input type="checkbox"/> Financement CTMA			
							<input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)		0 €				
		Conseil Régional NA				0 €				
		Conseil Départemental Haute-Vienne		TAUX MAXI 80%		0 €				
		Conseil Départemental Charente								
		EUROPE (FEADER)								
Evaluation / Indicateurs de suivi		- Nombre de sentiers réalisés								

Fiche action		OS10	Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau				
Intitulé de l'action (OS10_2_5)		Développer de nouveaux concepts d'animation, de sensibilisation					
But (OS10_2)		Alimenter et développer de nouveaux outils de communication					
Liens SDAGE : Orientation 14 Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu		
		<input checked="" type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		L'évolution des politiques publiques en termes de prise en charge des compétences territoriales nécessite une approche globalisée des enjeux de la gestion des milieux aquatiques et des eaux pluviales. Cette compréhension permet aux élus d'élargir également les réflexions à destination des différents usages de l'eau. Les démarches territoriales engagées nécessitent en effet des éléments de connaissance permettant les concertations entre les différents acteurs, d'où la nécessité de concevoir un parcours de formation adapté. De plus, les techniques d'aménagement et de restauration ne bénéficient pas d'espace resserré permettant en un seul lieu de démontrer et de former sur les techniques d'aménagement et de restauration des milieux. Cet espace est donc à inventer au travers une plateforme technique dédiée.					
Objectif général		<i>Parcours de formation des élus :</i> Concevoir un parcours de formations courtes à destination des élus afin de répondre aux besoins en terme de connaissance des enjeux liés aux milieux aquatiques. Renforcer les connaissances sur le fonctionnement de ces derniers, sur le lien entre l'amélioration de la qualité des milieux, les usages et la prévention des inondations. Informer les élus sur l'avancement des actions du CTMA, les sensibiliser sur leur portée.  <i>Plateforme technique et pédagogique :</i> Faire une étude de faisabilité de création d'une plateforme technique et pédagogique de section de cours d'eau, en grandeur réelle, reprenant sur un linéaire restreint de 200 m par exemple, les différentes techniques (renaturation, réensemencement, gestion des atterrissements, zones d'expansion, fascines, traitement des seuils et rampes, création de ripisylves...) Déterminer le secteur de réalisation, les éléments constitutifs et le chiffrage des travaux. Intégrer des visites virtuelles externes démontrant la réalisation de tels travaux et pouvant être utilisés en parallèle de la plateforme.					
Priorités		Tout le territoire					
Maître(s) d'ouvrage(s)		Partenaire(s) signataire(s)	OiEAU (cette action sera réalisée uniquement si des financements sont trouvés)	Autre(s)			
<b>Détails financiers des actions</b>							
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier				
			2023	2024	2025	2026	2027
Parcours de formation des élus		17 650 €	17 650 €				
Plateforme technique et pédagogique sur les milieux aquatiques		23 800 €	23 800 €				
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>41 450 €</b>	41 450 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<i>Parcours de formation des élus :</i> Cette action vise à concevoir un parcours de formations à destination des élus et de tester celui-ci sur une dizaine de sessions. Il s'agit de proposer une formation ancrée sur le territoire du contrat et à ses enjeux et actions. Elle serait transposable mais nécessairement à adapter à chaque territoire. L'OiEau possède l'agrément de formation pour les élus depuis décembre 2021. Cet agrément permet aux élus de financer les formations par le recours au DIF élu. L'action comporte donc dans le cadre du CTMA la conception d'un parcours de 4 à 5 sessions formations de 2H, dispensées le soir en condition présentielle ou hybride pour une part d'entre elles. Un test de ces formations est proposé sur 1 session par formation du parcours soit 5 formations de 2H. L'évaluation des élus permettra le recalage des formations si nécessaires. Une option de visite sur sites sur 1/2 journée sera proposée en complément du parcours des formations créées. Cette visite pourra être organisée par le SABV avec l'OiEau ou le SABV seul. La communication sera préparée par l'édition d'un support descriptif numérique, une vidéo et la mise en ligne sur les sites du SABV et de l'OiEau mais également l'enregistrement sur la plateforme nationale pour la formation des élus.  <i>Plateforme technique et pédagogique :</i> Une étude de faisabilité complète sera menée : détermination des techniques à démontrer, recherche d'une zone d'implantation, élaboration d'une notice dimensionnelle et explicative, plan d'implantation et description sommaire des travaux, chiffrage de réalisation et réalisation d'un CCTP. Les visites virtuelles seront utilisées via l'accès web par QR code sur le parcours. Leur réalisation est financée dans le cadre d'autres missions de l'OiEau et d'autres CTMA. Le financement OiEau /SABV permettra la définition des droits d'utilisation partagés entre animations et formations futures. Les travaux de la plateforme ou d'autre secteurs feront l'objet de même d'un suivi pour la création d'autres média "supports".					
<b>Taux d'aides possibles</b>					<input type="checkbox"/> Financement CTMA <input checked="" type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	0%	Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €		
		Conseil Régional NA			0 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne					
		Conseil Départemental Charente					
		EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €		
Evaluation / Indicateurs de suivi		Parcours de formation des élus : Nombre de formations créées. / Nombre d'élus formés en test. / notes d'évaluation des élus sur les formations dispensées en test					

Fiche action		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_1)		Financer les missions d'animation et de coordination aux SABV						
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		<b>Type d'action</b> <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Analyse / suivi <input checked="" type="checkbox"/> Animation			<b>Niveau d'effet attendu</b> <input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Un premier CTMA sur ce bassin de la Briance a été exécuté entre 2016 et 2020. Entre 2021 et 2022, un bilan et une concertation a été menée, et par la suite, un nouveau programme d'actions a été proposé. Plusieurs agents du SABV et de LM travaillent à l'animation et à la coordination de ce CTMA.						
Objectif général		- Animer et mettre en oeuvre le programme d'actions du CTMA - Coordonner les différents acteurs impliqués dans le CTMA						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV LM	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
<b>Détails financiers des actions</b>								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coordination et animation CTMA - Coordination (1,05 ETP)		231 500 €				76 600 €	77 100 €	77 800 €
Coordination et animation CTMA - Animation (1,2 ETP)		222 600 €				73 000 €	74 200 €	75 400 €
Animation CTMA- LM (0,3 ETP)		45 000 €				15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>499 100 €</b>	0 €	0 €	0 €	164 600 €	166 300 €	168 200 €
Conditions de mise en oeuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.						
<b>Taux d'aides possibles</b>						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	299 460 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	299 460 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_2)		Financer les missions support (secrétariat et comptabilité)						
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		<b>Type d'action</b> <input type="checkbox"/> Etude <input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Analyse / suivi <input checked="" type="checkbox"/> Animation			<b>Niveau d'effet attendu</b> <input checked="" type="checkbox"/> Action structurante <input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le poste pour le volet administratif du SABV est mutualisé pour les deux CTMA Vienne médiane (0,5 ETP) et bassin de la Briance (0,5 ETP).						
Objectif général		-Assurer le suivi du CTMA pour le volet secrétariat et comptabilité						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
<b>Détails financiers des actions</b>								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
Missions administratives (0,5 ETP)		-	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>69 500 €</b>	0 €	0 €	0 €	22 700 €	23 200 €	23 600 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.						
<b>Taux d'aides possibles</b>								
<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA								
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	41 700 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		Total	41 700 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_3)		Recruter un chargé de mission sigiste mutualisé et mettre en place une base de données partagée (OCARHY)						
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		Type d'action		Niveau d'effet attendu				
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Un chargé de mission sigiste (géomaticien) a été recruté en janvier 2022 par le SABV. Ce poste est mutualisé sur les deux CTMA Vienne médiane (0,5 ETP) et bassin de la Briance (0,5 ETP). Il permettra également de mettre à disposition les compétence du chargé de mission auprès des différents EPCI adhérents au SABV.						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place ou utiliser des outils SIG pour améliorer les bases de données</li> <li>- Permettre une meilleure utilisation des données SIG</li> <li>- Améliorer la qualité des outils et les rendre plus efficaces</li> </ul>						
Priorités		Tout le territoire du CTMA						
Maître(s) d'ouvrage(s)		SABV	Partenaire(s) signataire(s)	Autre(s)	Charente Eaux			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
Missions SIG (0,5 ETP)		-	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coût total estimatif pour les 6 ans		76 800 €	0 €	0 €	0 €	25 100 €	25 600 €	26 100 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA <input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	46 080 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	46 080 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_1_4)		Réfléchir au recrutement d'un chargé de communication						
But (OS11_1)		Coordonner les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques						
Liens SDAGE : Liens SAGE Vienne :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		Le SABV dispose d'un site internet et communique également sur les réseaux sociaux et dans la presse locale. Les différents supports de communication, sont, dans la majorité des cas créés en interne. Il serait intéressant qu'un poste de chargé de communication puisse faire ce travail qui demande beaucoup de temps. Un service civique a déjà pu travailler sur ces sujets et le SABV pense en prendre un de nouveau pour 2023.						
Objectif général		-Mieux communiquer sur les actions du CTMA						
Priorités		Tout le territoire du CTMA (et même de l'EPAGE)						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)		Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>0 €</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		Cette fiche action ne propose pas de montant puisqu'il s'agit d'une réflexion dans un premier temps.						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA		
						<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Montant pris en charge du coût total TTC (avec les % maximum)	0 €				
	Conseil Régional NA			0 €				
	Conseil Départemental Haute-Vienne							
	Conseil Départemental Charente							
	EUROPE (FEADER)		TAUX MAXI 80%	0 €				
Evaluation / Indicateurs de suivi								

Fiche action		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_2_1)		Développer et financer le réseau d'animation agricole						
But (OS11_2)		Développer une animation autour des zones humides						
Liens SDAGE :		Type d'action			Niveau d'effet attendu			
Liens SAGE Vienne :		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi	<input checked="" type="checkbox"/> Animation		
					<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante	<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement		
Situation actuelle		<p>Les exploitants agricoles sont des interlocuteurs privilégiés lorsque des actions sont réalisées sur le territoire en faveur des milieux et de la ressource en eau. Du fait de leur activité professionnelle et de la relation directe avec les milieux, il est nécessaire de créer du lien et d'accompagner ces acteurs. Notre travail de concertation, de rencontre, d'animation territoriale passée et actuelle ainsi que les retours d'expérience de nos actions ont permis de construire un réseau entre les différents organismes et acteurs liés à la thématique agricole conséquent. Pour optimiser la relation entre le monde agricole et le syndicat, il est nécessaire d'entretenir et accroître le réseau d'acteurs professionnels.</p> <p>Le syndicat a identifié des partenaires et des opérateurs agricoles avec lesquels il travaille conjointement afin de répondre dans un même temps aux enjeux associés à la ressource en eau et aux milieux naturels mais également aux besoins des exploitants agricoles.</p> <p>La question des zones humides agricoles est intégrée à ces réflexions car elles occupent une part importante sur le territoire du CTMA. L'animation de ces opérations auprès des agriculteurs est primordiale pour les voir aboutir.</p>						
Objectif général		<p>- Faire du lien entre le monde agricole (exploitants, organismes professionnels, associations...), le syndicat et le programme d'action engagé sur le territoire</p> <p>- Développer le réseau d'acteurs à vocation agricole et le syndicat</p> <p>- Améliorer la démarche d'animation territoriale</p>						
Priorités		L'ensemble du territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	SABV	Partenaire(s) signataire(s)			Autre(s)			
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Développer et financer le réseau d'animation agricole		157 600,00 €				51 800,00 €	52 500,00 €	53 300,00 €
Animation ZH - SABV		61 200,00 €				20 100,00 €	20 400,00 €	20 700,00 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>218 800 €</b>	0 €	0 €	0 €	71 900 €	72 900 €	74 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<p>Le temps passé pour chaque opération et chaque type de tâches sera proposé dans le bilan de chaque année du CTMA.</p> <p>Construire un réseau d'acteurs agricoles et les impliquer dans la démarche du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne en les sollicitant lors de concertations, de rencontres techniques et en développant le partenariat : coordination.</p> <p>Maintenir un lien par une communication fluide et la réalisation de rencontres multiples en organisant par exemple des journées et rencontres communes avec les exploitants agricoles.</p> <p>Assurer l'animation nécessaire à la prise en compte des zones humides agricoles dans les projets</p>						
Taux d'aides possibles						<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA		
						<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA		
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)		131 280 €		
		Conseil Régional NA				0 €		
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente		Total		131 280 €		
EUROPE (FEADER)								
Evaluation / Indicateurs de suivi		<p>- Nombre de partenaires et opérateurs à vocation agricoles</p> <p>- Nombre de rencontres et/ou de réunions communes réalisées</p>						

Fiche action		OS11	Vers une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau					
Intitulé de l'action (OS11_2_2)		Financer l'animation des RZH et CATZHE						
But (OS11_2)		Développer une animation autour des zones humides						
Liens SDAGE :		Type d'action		Niveau d'effet attendu				
Liens SAGE Vienne :		<input type="checkbox"/> Etude	<input type="checkbox"/> Zones humides	<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Action structurante			
		<input type="checkbox"/> Travaux	<input type="checkbox"/> Analyse / suivi		<input type="checkbox"/> Action d'accompagnement			
Situation actuelle		<p>La présente programmation vise à définir les objectifs partagés entre l'EPAGE du bassin de la Vienne, la CATZHE Périgord-Limousin, le Réseau Zones Humides pour la mise en œuvre d'une gestion globale et concertée et une préservation des zones humides, par le biais d'une animation ad hoc. Cette animation servira à remplir les objectifs des fiches actions OS3.1.1, OS3.1.2, OS3.1.3, OS3.1.4, OS3.2.1, OS3.2.2, OS4.2.1.</p> <p>Le CEN NA et le PNR PL animent des réseaux d'acteurs sur les zones humides ce qui consiste à conseiller et informer les propriétaires/gestionnaires, organiser des réunions d'échange ou chantier participatifs sur des zones humides. Cette mission d'animation zones humides recouvre aussi la participation aux réunions organisées par le SABV, des animations grand publics et des scolaires, la création d'outils pédagogiques, le porter à connaissance des zones humides, le rendu d'avis sur des projets touchant de près ou de loin les zones humides, l'accompagnement de maître d'ouvrage de travaux. Elle couvre aussi les échanges avec les autres maîtres d'ouvrage du CTMA.</p> <p>Enfin, pour le CEN NA, cette mission d'animation englobe les démarches foncières et suivis de sites en maîtrise foncière ou d'usage (échanges avec les propriétaires, organisation et suivi de travaux...)</p>						
Objectif général		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la réalisation du contrat sur les actions ZH</li> <li>- Animer les réseaux pour conseiller au plus juste les propriétaires de zones humides</li> <li>- Accompagner et conseiller les gestionnaires de zones humides</li> <li>- Informer, sensibiliser et communiquer avec différents publics</li> <li>- Assurer la gestion des sites en maîtrise foncière ou d'usage CEN</li> </ul>						
Priorités		Tout le territoire						
Maître(s) d'ouvrage(s)	CENNA PNR	Partenaire(s) signataire(s)	LM	Autre(s)				
Détails financiers des actions								
Descriptions des actions		Coût unitaire TTC (€)	Calendrier					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Animation CTMA - CENNA		financement hors AT						
Animation CTMA- PNR		79 125 €				25 653 €	26 472 €	27 000 €
<b>Coût total estimatif pour les 6 ans</b>		<b>79 125 €</b>	0 €	0 €	0 €	25 653 €	26 472 €	27 000 €
Conditions de mise en œuvre de l'action		<p>Le PNR PL et le CEN NA communiquent pour chercher des adhérents. Les propriétaires, exploitants ou communes, par leur adhésion aux différents réseaux, peuvent obtenir une visite technique de terrain, voire des documents de gestion pour les accompagner dans la gestion de leur milieu. Le CEN-NA, le Pnr Périgord Limousin mèneront l'animation qui conduira à la réalisation des plans de gestion.</p> <p>Le CEN NA contacte des propriétaires de zones humides pour leur proposer la gestion de leur terrain et mets en œuvre les actions de gestion. Il organise sur ces sites des visites ou chantiers bénévoles.</p> <p>Pour LM, l'animation ZH est inscrite dans l'OS11.1.1.</p>						
Taux d'aides possibles					<input checked="" type="checkbox"/> Financement CTMA			
					<input type="checkbox"/> Financement hors CTMA			
Financeurs potentiels		Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60%	Montant pris en charge (plan de financement prévisionnel)	47 475 €			
		Conseil Régional NA			0 €			
		Conseil Départemental Haute-Vienne						
		Conseil Départemental Charente						
		EUROPE (FEADER)		Total	47 475 €			
Evaluation / Indicateurs de suivi		<p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surface en maîtrise d'usage CEN NA</li> <li>- nombre d'adhérent à la CATZHE / au RZH</li> <li>- surface en adhésion à la CATZHE / au RZH</li> <li>- Nombre d'animations réalisées</li> <li>- Nombre d'accompagnements de documents de planification ou de maître d'ouvrage (urbanisme, SAGE, PCAET, éolien, Photovoltaïque,...)</li> </ul>	<p><b>Indicateurs techniques de suivis (obligatoires en gras) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux adhérents aux réseaux</li> <li>- Surface conventionnée</li> </ul>	<p><b>Objectifs techniques de résultats à 3 ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 13 nouveaux adhérents</li> <li>- 30 ha conventionnées</li> </ul>				